

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIII

MONTRÉAL, VENDREDI 12 JANVIER, 1894

No 20

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS,

Éditeurs-Propriétaires.

ADMINISTRATION. { Chambre 402 Bâtisse "New
York Life."
Téléphone No 2547.
Boîte de Poste No 1417.

REDACTION. { 25 rue St-Gabriel.
Téléphone 2602.

Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance)

Montréal et Banlieue un an	\$2.00
" " " 6 mois	1.00
" " " 3 mois	0.50
Canada et Etats-Unis, un an	1.50
" " " 6 mois	0.75
France et Union Postale un an	3.00

LE NUMERO 10 CENTIMS.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada.

Afin d'éviter tout retard et toute erreur dans la réception des correspondances, prière d'adresser lettres et communications comme suit :

"Le Prix Courant,"

Montréal.

LES TRAVAUX DE LA VILLE.

Il est enfin décidé que le nombre des échevins de la cité de Montréal ne sera que de deux par quartier, au lieu de trois. Cette réduction va nécessiter un remaniement de l'organisation des comités, dont le quorum devra être réduit et dont le nombre pourrait être aussi diminué sans inconvénient.

Ainsi, le comité des parcs et traverses et le comité du parc Mont Royal pourraient être réunis avantageusement en un seul comité des parcs. Le comité de police et celui du feu, pourraient fusionner ; de même le comité de l'eau et de l'hygiène.

Mais que l'on conserve ou non les comités actuels, il y a un remaniement d'attributions qui s'impose et dont l'occasion qui se présente ne peut que faire ressortir l'urgence. C'est la réunion sous un seul contrôle de tous les travaux des rues et places publiques de la ville.

Actuellement, le pavage des rues, la réfection et la réparation des trottoirs, ainsi que la construction des égouts sont sous le contrôle du comité des chemins et sous la direction de M. St George; mais la pose et la réparation des conduites d'eau sont sous le contrôle du comité de l'eau. Et il arrive fréquemment, les deux services ne se consultant que rarement, que le département des chemins fasse paver une rue une année et que l'année suivante, le département de l'aqueduc ouvre la rue pour poser des conduites d'eau. Il y a des rues qui sont ainsi depuis des années dans un état chronique de travaux civiques qui, outre le gaspillage produit, entravent la circulation, empêchent le commerce, et déprécient la valeur locative des immeubles qui y sont situés.

Nous rencontrons l'autre jour un marchand de nouveautés de la partie est de la rue Notre-Dame, entre la gare du Pacifique et l'avenue Papineau. Voilà trois ans que ce marchand n'a pu avoir une rue et des trottoirs permettant à la clientèle d'aller à son magasin sans patauger ou sans avoir à traverser des canaux. On a exproprié un côté de la rue, on a démoli pour élargir, on a refait les égouts ; plus tard, on changeait les conduites d'eau ; enfin, on enlevait tous les trottoirs pour les remplacer, et on ne les remplaçait que plusieurs mois après, sur le protêt des intéressés. Le voilà maintenant menacé de voir la rue Notre-Dame changée en cul de sac, jusqu'à l'achèvement de la gare de l'est et du viaduc qui doit continuer la rue Notre-Dame par dessus les voies du Pacifique. Cet homme avait un bail de cinq ans, il est probable que toute la durée de son bail sera écoulée avant qu'on lui ait fourni une voie convenable

et cependant il paie des taxes sur le montant de son loyer. Le propriétaire, s'il peut toucher son loyer actuel, recevra à la fin du bail un magasin déprécié dont la location ne pourra se faire qu'à prix réduit.

Dans d'autres rues, les ouvriers du département de l'eau commençaient à défoncer la chaussée quelques semaines après que le département des chemins avait fini de la paver. Puis venait le gaz, les compagnies de téléphone etc.

Dans une ville de l'importance de Montréal, il est évidemment de toute nécessité que les travaux à faire dans les rues, de nature à interrompre ou simplement à gêner la circulation, soient sous une direction unique, afin de pouvoir réduire à leur minimum d'inconvénients cette interruption et ces entraves.

Ce qui nous semblerait le plus près de la perfection, ce serait d'organiser un département des travaux civiques, ayant à sa tête un ingénieur, subordonné, naturellement, quant aux grandes lignes à un comité du conseil, mais libre de faire ce qu'il jugerait préférable dans l'exécution et dans les détails. Cet ingénieur aurait la direction de tous les travaux de la ville : voirie, égouts, constructions, etc., ayant sous sa surveillance aussi bien la construction des stations de pompiers que les réparations des trottoirs, la pose des conduites d'eau que les réparations des marchés et même celles de l'hôtel de ville. Il aurait aussi le contrôle de tous les travaux à faire dans les rues par les différentes Compagnies qui exploitent un service public : téléphones, éclairage électrique, tramways, gaz, etc.

Avec un homme compétent à la tête de ce département, compétent comme ingénieur et aussi comme administrateur, et à qui on devrait donner des appointements suffisants, on économiserait beaucoup d'argent à la ville et beaucoup d'ennuis aux contribuables.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

TAXES SUR LES MUTATIONS D'IMMEUBLES ET SUR LES SUCCESSIONS

La loi réduisant à 1 p. c. la taxe sur les mutations d'immeubles et modifiant la taxe sur les successions ayant été sanctionnée, est maintenant en vigueur.

En voici le texte :

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Le premier alinéa de l'article 1191a des Statuts Refondus tel qu'édicte par la loi 55-56 Victoria, chapitre 17, section 1, est amendé en remplaçant, dans la cinquième ligne les mots : "il est prélevé un droit de un centin et demi" par les mots : "il est prélevé un droit de un centin."

2. L'article 1191b des dits statuts, tel qu'édicte par la dite loi est remplacé par le suivant :

1191b. Toute transmission, par décès, de propriété, d'usufruit ou de jouissance de biens mobiliers ou immobiliers, situés dans la province, est frappée des droits suivants, sur la valeur des biens transmis, déduction faite des dettes et charges existant au moment du décès :

En ligne directe descendante ou ascendante : entre époux, entre beau-père ou belle-mère et gendre ou belle-fille.

Dans les successions dont la valeur totale, déduction faite des dettes et charges existant au moment du décès :

(a) N'excède pas trois mille piastres, nulle taxe n'est exigible.

(b) Excède trois mille piastres, mais n'excède pas cinq mille piastres, sur chaque cent piastres en valeur au dessus de trois mille piastres, $\frac{1}{2}$ p. c.

(c) Excède cinq mille piastres mais n'excède pas dix mille piastres sur chaque cent piastres en valeur au dessus de trois mille piastres 1 p. c.

(d) Excède dix mille piastres mais n'excède pas cinquante mille piastres ; sur chaque cent piastres en valeur au dessus de trois mille piastres, $1\frac{1}{2}$ p. c.

(e) Excède cinquante mille piastres, mais n'excède pas cent mille piastres, sur chaque cent piastres en valeur au dessus de trois mille piastres, $1\frac{1}{2}$ p. c.

(f) Excède cent mille piastres, mais n'excède pas deux cent mille piastres, sur chaque cent piastres en valeur au dessus de trois mille piastres, 2 p. c.

(g) Excède deux cent mille piastres ; sur chaque cent piastres en

valeur au dessus de trois mille piastres, 3 p. c.

2. En ligne collatérale :

(a) Si le successeur est frère sœur ou descendant du frère ou de la sœur du défunt, 3 p. c.

(b) Si le successeur est frère, sœur, ou descendant du frère ou de la sœur du père ou de la mère du défunt, 5 p. c.

(c) Si le successeur est frère sœur ou descendant du frère ou de la sœur de l'aïeul ou de l'aïeule du défunt, 6 p. c.

(d) Succession entre tous autres collatéraux 8 p. c.

3. Si le successeur n'est pas un parent, 10 p. c.

3. Le premier alinéa de l'article 1191d des dits statuts, tel qu'édicte par la dite loi, est amendé en remplaçant les mots : "la valeur réelle des biens transmis, le montant des dettes et la valeur réelle de la part du déclarant dans la succession, dans les douzième, treizième et quatorzième lignes, par les mots : la description et l'indication de la valeur réelle de tous les biens transmis, et un état détaillé des dettes et charges de la succession, faisant connaître les noms, prénoms et résidence de tous les créanciers, et de plus, l'indication de la nature et de la valeur de la part du déclarant dans la succession, déduction faite des dettes et charges par lui payables, dont un état détaillé avec les noms, prénoms et résidences des créanciers, doit également être donné".

4. L'article suivant est ajouté après l'article 1191i des dits Statuts tel qu'édicte par la dite loi :

1191k. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut faire, amender, remplacer et abroger tous règlements et toutes formules qu'il croit nécessaires à la mise à exécution des dispositions de cette section, lesquels entrent en vigueur à compter de leur publication dans la *Gazette officielle de Québec*.

5. La présente loi n'affecte aucun acte passé ou succession ouverte avant son entrée en vigueur et ces actes et successions continuent à être régis par la loi 55-56 Victoria, chapitre 17, comme si la présente loi n'eût pas été passée.

6. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

LE TARIF WILSON

ET L'INDUSTRIE DES CUIRS.

Nos lecteurs trouveront ci-après la partie du tarif Wilson qui concerne l'industrie des cuirs et de la tannerie ; quoique nos voisins soient

très avancés dans ces industries, il y aura probablement quelques articles que nous pourrions leur vendre, avec le tarif Wilson, surtout dans les matières premières de la tannerie.

A un autre point de vue, ce tarif intéressera nos industriels qui se demanderont si le tarif canadien ne sera pas mis à l'unisson ou à peu près du tarif Wilson.

Cuirs à semelle, 5 p. c. ; bandes ou cuirs à courroies et cuirs non spécifiés ailleurs, 10 p. c. ; cuirs de veau tannés ou corroyés, cuirs à tiges corroyés, y compris le cuir vernis, émaillé et laqué, corroyés ou non corroyés et finis, le chamois et autres cuirs 20 p. c.

Cuirs de veau à reluire, kangourou, cuirs de mouton et de chèvre, tannés mais non finis : 10 p. c.

Cuirs pour piano : chaussures de cuirs 20 p. c.

Cuirs découpés en tiges ou en bouts ou affectant une forme quelconque permettant de les transformer en articles manufacturés, 20 p. c.

Œufs ; jaunes d'œufs, œufs d'oiseaux, de poisson et d'insectes, *exempts*.

Suif et suint, y compris les produits connus dans le commerce sous la dénomination de dégras et suint brun. Graisse et huiles communément employées dans la fabrication du savon, ou pour la nourriture et le corroyage du cuir et impropres à d'autres usages, *exempts*.

Cirages de toutes sortes, 20 p. c.

Acide tannique, 35c la livre.
Extraits et décoctions de bois de teinture et d'écorces etc., 10 p. c. *ad valorem*.

Sumac broyé, 10 p. c., *ad valorem*.

Toutes couleurs et teintures au

goudron, 20 p. c.

Huiles de loup-marin, de morue, de baleine ou autre poisson 25 p. c.

Les gants, tout ou partie en cuir paieront le droit dans les proportions suivantes, les longueurs spécifiées dans chaque cas étant les longueurs extrêmes quand le gant est étendu tout au long, savoir : gants glacés finis, en smaschen pour dames et enfants, n'ayant pas plus de 13 pouces de longueur, \$1.00 par douzaine de paires, plus de 13 pouces et pas plus de 16 pouces, \$1.50 par douzaine de paires ; plus de 16 pouces \$2.00 par douzaine de paires ; glacés et finis en smaschen pour hommes, \$2.00 par douzaine de paires.

Glacés finis en agneau ou mouton pour dames ou enfants, n'ayant pas plus de 13 pouces de longueur, \$1.75

par douzaine de paires; ayant plus de 13 pouces et pas plus de 16 pouces, \$2.75 par douzaine de paires; ayant plus de 16 pouces, \$3.75 par douzaine de paires, glacés finis en agneau ou mouton pour hommes, \$3.00 par douzaine de paires.

Glacés finis pour dames et enfants en chèvre, chevreau ou autre cuir que le cuir de mouton, n'ayant pas plus de 13 pouces de longueur \$2.25 par douzaine de paires; plus de 13 et pas plus de 16 pouces, \$3.00 par douzaine de paires; plus de 16 pouces, \$4.00 par douzaine de paires, glacés finis pour hommes, en chèvre chevreau ou autre cuir autre que le cuir de mouton, \$3.00 par douzaine de paires.

Gants pour dames ou enfants en cuir de mouton dont la surface grainée extérieure a été enlevée, première dimension \$1.75; deuxième dimension \$2.75, troisième dimension \$3.75 par douzaine de paires; do pour hommes, de toutes dimensions, \$3.00 par douzaines de paires.

Gants pour dames et enfants en chevreau, chèvre ou autre cuir que celui de mouton dont la surface grainée extérieure a été retirée, quelle que soit leur dénomination; première dimension \$2.25; deuxième dimension \$3.00; troisième dimension \$4.00 par douzaine de paires; do pour hommes de toutes dimensions, \$3.00 par douzaine de paires.

En outre des droits ci-dessus, il sera payé sur tous les gants de cuir, quand ils seront doublés, 60c par douzaine de paires.

Les boîtes à gants, avec ou sans les articles qui les accompagnent d'habitude paieront 75 p. c., du droit auquel sont soumis les gants auxquelles elles servent.

Sel en tonne, sel en balles, sacs, barils et autres emballages, exempts; mais l'enveloppe paiera les mêmes droits que si elle était importée séparément; néanmoins si le sel est importé d'un pays qui frappe d'un droit les sels exportés des Etats-Unis, il sera dans ce cas, perçu, prélevé et payé, le droit actuellement en vigueur.

Gambier, dégras, suif, sel, peaux vertes, sèches, salées ou saumurées; peaux de chèvre d'Angora brutes, sous lamé, non manufacturées, cuirs bruts et non manufacturés, peaux en poil excepté les peaux de mouton ou d'agneau, celles de tout genre, exempts.

LES CREDITS DE L'ÉPICIER

Le commerce d'épicerie en détail dit un confrère américain, serait une occupation assez agréable, malgré tous ses inconvénients, si l'épicier n'avait pas tant à souffrir des mauvais crédits. Dans l'état actuel des choses, des centaines d'épiciers sont ruinés chaque année par les mauvais payeurs; tandis que beaucoup d'autres, par suite des déprédations de cette même race perverse ne peuvent qu'à peine joindre les deux bouts, au prix d'un travail acharné, et de la plus sévère économie. La raison en est que la loi ne donne pas à l'épicier la protection nécessaire pour la collection de ses crédits.

On a préconisé comme remède à cet état de choses la vente au comptant. Ce remède peut être applicable dans d'autres branches du commerce; mais pour la plupart des épiciers détailliers il est absolument impossible de l'employer. Si les articles d'épicerie étaient comme la nouveauté, la bijouterie, l'ameublement, une marchandise de consommation facultative, ce serait différent; mais ce sont au contraire des marchandises dont la consommation est nécessaire, constante, et égale, sinon en qualité, du moins en quantité, pour le pauvre comme pour le riche. Si encore on n'avait besoin d'acheter à l'épicerie pas plus souvent qu'au magasin de marchandises sèches; il serait peut-être possible d'arriver à la vente au comptant avec la majeure partie de la clientèle; mais, pour un effet acheté au magasin de nouveauté, une famille en achète vingt, trente, à l'épicerie. Chaque jour et souvent plusieurs fois par jour, des marchandises passent de l'épicerie à la demeure du consommateur et il est ennuyeux d'avoir à chaque fois à payer quelques sous, et comme l'épicier doit éviter tout ce qui peut ennuyer son client, il accepte volontiers le paiement à la semaine, à la quinzaine ou au mois lorsque le client est payé à la semaine, à la quinzaine ou au mois. Et si, dans l'intervalle, quelque accident arrive, la maladie, la mort, ou même seulement la cessation du travail, la perte d'un emploi et voilà une créance que l'on avait cru excellente qui est devenue impossible à recouvrer.

Il nous semble que la loi qui assure au propriétaire un privilège sur les meubles de son locataire, devrait aussi faire quelque chose pour l'épicier, de même que pour le boucher, le boulanger et le laitier.

Si, dans notre climat principalement, il est indispensable à un homme d'avoir un abri contre les intempéries de la saison, il lui est encore plus indispensable de manger. Or si celui qui fournit l'abri a un privilège sur les meubles de son débiteur, à plus forte raison l'épicier, le boulanger et le boucher devraient être privilégiés.

Le propriétaire, lorsque son locataire ne paie pas, ne perd que l'intérêt de son placement, le capital reste là, intact, et peut être utilisé de nouveau immédiatement; tandis que pour l'épicier, c'est son capital même qu'il risque et que le mauvais payeur entame. Le propriétaire donc ne devrait pas être, pour ainsi dire, mis à l'abri de toute perte par la loi, tandis que la loi ne protège ni le boulanger, ni le boucher, ni l'épicier. C'est une véritable anomalie que l'on devrait faire disparaître au plus tôt.

Les associations d'épiciers voudront-elles s'occuper de cette question et la porter devant la législation de leurs provinces respectives?

LES DOUANES ET L'ENTREPOT.

Lorsque notre gouvernement décide d'imposer des droits plus élevés sur certaines importations, il procède d'une manière très abrupte qui fait souvent crier quelques importateurs. Le secret de la majoration des droits est, ostensiblement du moins, soigneusement gardé, jusqu'au jour où cette majoration est annoncée à la Chambre des Communes, par le ministre des Finances, dans son exposé budgétaire et elle vient en vigueur immédiatement. Si, comme on le prétend, quelques amis du ministre sont dans le secret, ils en profitent en acquittant les anciens droits sur toutes les marchandises qu'ils ont en entrepôt et ils se trouvent ainsi à bénéficier à l'égard de leurs concurrents, de toute la différence entre les anciens droits et les droits nouveaux.

En France, où la loi ne permet pas de ces changements de tarif instantanés, on se plaint, au contraire, que dans l'intervalle entre le vote de la loi et sa sanction par le président, tous les importateurs acquittent les droits, et, empêchent les producteurs du pays de profiter du relèvement de ces droits. Comme argument en faveur du mode d'opérer adopté par notre gouvernement, voici l'exposé des motifs d'un projet de loi déposé à l'Assemblée Législative française, où l'on demande qu'il soit imposé une taxe de surveillance

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

sur les marchandises laissées en entrepôt :

“ Pour développer nos relations avec les pays étrangers, on a accordé aux importateurs la facilité de déposer en entrepôt dans les ports français, sans acquitter les droits de douane et sans supplément de taxe, certaines marchandises soumises aux taxes douanières à leur entrée en France.

“ On permet ainsi au commerce de réexpédier à l'étranger des marchandises destinées primitivement à la consommation française.

“ Cette faveur, nécessaire au développement de notre commerce international, n'offre aucun danger lorsque des marchandises exotiques seules en bénéficient. Elle détruit, au contraire, la base de notre régime économique lorsqu'elle est accordée aux produits dont les similaires sont cultivés en France.

“ Tant que le régime actuel des entrepôts n'aura pas été modifié, on ne pourra discuter utilement le relèvement de nos tarifs douaniers.

“ A la première alerte, les importateurs étrangers accumuleront des stocks considérables de marchandises dans notre pays et écraseront nos marchés. De sorte que le législateur ne peut répondre aux vœux des agriculteurs sans faciliter la spéculation et sans produire un mouvement inverse à celui désiré par les promoteurs du relèvement des droits.

“ En effet, le propriétaire de marchandises déposées en entrepôt pourra, le jour même du vote de la loi, et avant sa promulgation, acquitter les anciens droits ; il profitera ainsi seul, sans bénéfice pour personne, d'un relèvement demandé au profit de l'agriculture. Bien plus, ce négociant pourra vendre ses marchandises à livrer à des époques éloignées ; il faussera ainsi les cours et réalisera des bénéfices sans s'exposer à aucun risque.

“ Il est impossible de laisser subsister plus longtemps une situation si contraire à notre régime douanier et aux intérêts de nos agriculteurs.

“ Même en temps normal, les avantages accordés aux importateurs constituent une sorte de prime à la production étrangère. Au moment de la récolte, les pays producteurs envoient leurs produits vers les pays de consommation, et c'est de préférence vers la France qu'ils dirigent leurs excédents disponibles.

“ Le système des entrepôts et de l'admission temporaire tel qu'il fonctionne chez nous, permet, en effet, aux importateurs, en payant

un faible droit de magasinage, d'être maîtres du marché, d'avilir nos cours et de profiter seuls éventuellement de tous les relèvements de taxes qui pourraient être proposés.

“ Par suite il annihile l'effet de toutes les mesures prises par les Chambres pour venir en aide au travail national.

“ Notre projet de loi a pour but de parer à ces inconvénients, dont on sent aujourd'hui toute la gravité.

“ Nous ne demandons pas la suppression des entrepôts réels ou fictifs. Nous ne proposons même qu'un droit très faible pour le premier mois de séjour en magasin, car nous ne voulons pas nuire à notre commerce international. Mais nous demandons l'augmentation progressive de ce droit pour les mois suivants, afin d'empêcher les spéculateurs d'être maîtres de nos marchés, et de ruiner à volonté nos agriculteurs et nos commerçants, dont nous avons le devoir de défendre les intérêts.”

ALLUMETTES POUR LA CHINE.

Nos fabriques d'allumettes sont un peu dans la position où étaient les fabriques de cotonnades avant l'organisation des syndicats actuels : nous avons, d'un côté, un certain nombre de fabriques contrôlées par la compagnie Eddy, et de l'autre, quelques fabriques indépendantes qui végètent.

Or, il paraît que le marché de la Chine offre à cette industrie, comme à celle des cotonnades un débouché considérable qu'il ne s'agirait que de cultiver un peu pour le rendre avantageux. Voici ce que dit à ce sujet un confrère de New-York : “ Le développement rapide du commerce des allumettes en Chine présente un débouché avantageux aux manufacturiers. Actuellement, l'immense population de la Chine emploie l'acier et le briquet, mais l'emploi des allumettes croît journellement en faveur ; tout ce qu'il faudrait pour faire réussir la concurrence dans ce commerce ce serait la production d'un article assez bon et d'un prix très bas :”

Le marché chinois est actuellement en la possession presque exclusive des allumettes japonaises qui ne sont qu'une pauvre imitation des allumettes suédoises de sûreté ; les boîtes sont de la pacotille ; les allumettes qui devraient s'allumer sur la boîte, manquent leur coup cinq fois sur six et la composition qui doit leur faire prendre feu est bien vite usée par les frottements répétés. Ces allumettes se vendent bon marché, mais si l'on pouvait

importer un article assez bon à un prix raisonnablement bas, cet article devrait pouvoir remplacer sur le marché la pacotille japonaise.

Les principaux obstacles à vaincre sont le coût du transport à de si longues distances pour un produit explosible et le fait que les Chinois habitués aux allumettes chinoises à très bas prix, ne comprendraient peut-être pas facilement qu'un article meilleur et d'un prix plus élevé, reviendrait en fin de compte, à meilleur marché.

A Tientsin, une compagnie anglo-chinoise a établi une fabrique d'allumettes qui fait un bon commerce local, mais, si les allumettes japonaises ne veulent pas prendre feu, celles de Tientsin, s'enflamment trop facilement, tellement qu'elles sont presque dangereuses ; les boîtes d'ailleurs, en sont mauvaises et se brisent tout de suite lorsqu'on les porte sur soi.

LA LUMIÈRE AUER

Nous extrayons ce qui suit du journal *l'Electricité* :

Les capuchons des becs Auer à incandescence par le gaz sont fabriqués avec un tissu de coton sur lequel on a déposé des oxydes des métaux du groupe du cérium et du zirconium. Le coton est immergé dans la solution des azotates, séché et carbonisé. Il reste un treillis d'oxydes, de la forme voulue

Les oxydes doivent être exempts de fer. Les capuchons fabriqués avec des mélanges d'oxydes donnent les meilleurs résultats et durent le plus longtemps.

D'après la *Revue de Chimie Industrielle*, M. Péan, a trouvé que l'oxyde de thorium donne le plus de pouvoir éclairant au gaz, l'oxyde de lanthane vient après, suivi par les oxydes d'yttrium, de zirconium et de cérium. Un mélange de deux parties d'oxyde de thorium et d'une partie d'oxyde d'yttrium est recommandé quand on veut avoir un fort pouvoir éclairant.

La teinte de la lumière dépend de la composition du capuchon. Les oxydes de lanthane, de thorium, de zirconium donnent tous une lumière blanche ; les oxydes de cérium, de didyme et de niobium, même en faibles proportions, donnent à la lumière une teinte jaune, tandis que l'oxyde de cérium en grande quantité donne une lumière rouge et l'oxyde d'erbium un ton verdâtre.

Quoiqu'il en soit, la lumière du bec Auer a une teinte blafarde qui fait paraître livides les personnes et

dénature les couleurs des objets. Il faudrait chercher à supprimer cette teinte blafarde, soit en enlevant aux oxydes celui qui produit cet effet, soit au contraire, en lui en ajoutant un autre qui en neutralise les effets.

La lumière à incandescence Auer, n'est pas sans présenter certains inconvénients qui en rendront l'usage général impossible.

La société polytechnique de Berlin a discuté la question de savoir si la lampe Auer pouvait être employée dans une atmosphère poussiéreuse et humide. Elle demanda l'avis de la compagnie allemande de l'éclairage à incandescence qui répondit que dans les endroits où la poussière est abondante il ne fallait pas employer l'éclairage Auer, parceque la poussière se dépose sur le manchon, surtout lorsque la lampe est éteinte et le pouvoir éclairant diminue.

D'un autre côté, lorsque le manchon est froid, il absorbe l'humidité et se déforme, et son pouvoir éclairant diminue également.

LES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

Nous venons de recevoir le rapport financier des Commissaires d'Ecoles Catholiques Romaines de Montréal, pour l'exercice 1892-1893. D'après ce rapport, les recettes provenant de toutes sources des commissaires pendant l'exercice ont été de \$196,300.04; il y avait en caisse au commencement \$11,140.09; total \$207,440.11; les dépenses ont été de \$201,148.08, et il restait en caisse \$6,292.03. L'exercice s'est donc soldé par un excédant de dépenses de \$4,848.04.

Les recettes comprennent le produit d'un emprunt: \$18,000; les dépenses de leur côté, embrassent deux montants payés pour constructions nouvelles: Ecole Sarsfield \$7,109.01; Ecole Montcalm \$6,647.51, ensemble \$13,856.52. Il y a donc \$4,243.48 de l'emprunt qui ont été appliquées aux frais du soutien des écoles. Les dépenses ordinaires paraissent par conséquent dépasser les recettes ordinaires de \$7,209.01.

Les recettes proviennent principalement de trois sources:

Taxe d'écoles, collectées, par la cité de Montréal	\$126,505.54
Subventions du gouvernement provincial (net).....	15,371.07
Rétributions payées par les élèves.....	33,434.86
	<hr/>
	\$175,311.47
Divers	2,988.57
	<hr/>
	\$178,300.04

Emprunt C. & R. Campbell..	18,000.00
	<hr/>
	\$196,300.04
Les principaux comptes de dépenses sont:	
Soutien des écoles	\$118,223.07
Divers (assurances, taxes, administration, etc.).....	13,757.92
Intérêts et amortissement....	39,060.08
Réparations et améliorations	12,340.16
Achats de livres.....	1,405.28
Juifs, espagnols et portugais	2,605.05
	<hr/>
	\$187,391.56
Construction.....	13,756.52
	<hr/>
	\$201,148.08

Les traitements des professeurs et instituteurs se montent à \$90,143.91. Le nombre des enfants qui fréquentent les écoles sous le contrôle des commissaires ou subventionnées par eux est de 14,901 inscrits, moyenne de fréquentation 12,361; présence, 11,198. L'instruction de ces 12,000 enfants coûte, par conséquent, \$188,000, soit une moyenne de \$15.66 par tête. Mais ce calcul est nécessairement très peu instructif; vu que les élèves des écoles subventionnées, qui ne coûtent aux commissaires que fort peu de chose, sont compris avec les autres dans ce tableau. Le nombre des instituteurs et institutrices est de 351; recevant ensemble \$90,000 de traitements, ce qui représenterait un traitement moyen de \$285 par année. Ici, encore, pour arriver à une moyenne utile, il nous aurait fallu un état séparé de ce qui a été dépensé pour les écoles des commissaires et de ce qui a été payé aux écoles subventionnées.

LA FIGUE

La figue est un fruit qui croît dans toute l'Europe méridionale, dans presque toute la France, l'Espagne, l'Italie, la Grèce etc., ainsi qu'en Afrique. Le figuier est un arbre à écorce lisse à large feuilles dentelées qui ne fleurit point, du moins en apparence. On voit seulement poindre à l'aisselle des feuilles une petite figue, verte et dure, qui grossit et qui, à sa maturité a, à peu près la forme et la grosseur de la poire Bartlett. La floraison se fait à l'intérieur; elle n'est pas visible à l'extérieur, mais on s'aperçoit qu'elle est passée et que le fruit est mûr lorsque la figue jaunit—et pend coupée sur sa tige.

La figue fraîche est un fruit délicieux, dont la chair fondante et sucrée attire les abeilles, les guêpes et aussi les oiseaux.

Dans les pays chauds d'où il est originaire, le figuier donne deux ré-

coltes par année, mais lorsque l'on remonte vers le nord, on trouve que la seconde récolte, celle d'automne, est atrophiée par le froid de l'hiver.

La figue que nous connaissons au Canada, est le fruit séché au soleil, qui nous est expédié surtout des environs de Smyrne, en Asie Mineure. Il y a là une région de 30 milles de long sur 5 milles de large où l'on cultive le figuier pour l'exportation, ce sont les vallées du Méandre et du Kaystros. Un voyage dans ce pays est plein d'intérêt. Le chemin de fer que l'on prend à Smyrne, se dirige vers le sud jusqu'à Ephèse, puis de là vers l'est, sur Caratol, passant à travers maints endroits célèbres dans l'antiquité jusqu'à ce qu'on arrive aux vallées. On entre dans la région du figuier en sortant d'Ayastuck. Le sol est un humus épais qui a la propriété de conserver l'humidité pendant un temps considérable. C'est ce qui le rend si propre à la culture du figuier dont les feuilles conservent leur couleur et leur vigueur malgré la sécheresse.

Les figuiers ne commencent à porter des fruits bons pour le marché qu'à partir de cinq ou six ans; mais ils continuent ensuite à produire jusqu'à soixante et même, si on les a bien entretenus, jusqu'à quatre-vingts ans et plus.

Au mois de juin, on voit dans les plantations de figuiers, un spectacle qui intrigue celui qui n'y est pas habitué. Les figues sont alors à peu près à moitié mûres; le propriétaire vient suspendre au figuier des guirlandes de figues sauvages, vertes, amères, qui ont paraît-il, la propriété d'empêcher les autres figues, les bonnes, de tomber de l'arbre avant d'être mûres. Lorsque ces figues sauvages sont rares, on les paie un prix élevé. A la fin de juillet, les bonnes figues ont le degré de maturité nécessaire pour être mises sur le marché et l'on est obligé de faire garder les plantations pour empêcher les pillards de les ravager.

Elles commencent à tomber de l'arbre vers le milieu d'août; c'est alors que commence la récolte. Hommes, femmes et enfants entrent dans le verger et y remplissent des paniers qu'ils portent au séchoir. Une figue qui reste vingt quatre heures par terre commence à se gâter.

Le séchoir est un sillon de terrain élevé d'environ six pouces et garni de roseaux, ou d'herbes sèches. On y dépose les figues par rangées en ayant soin qu'elles ne se touchent pas. Le séchage n'est pas long, car le soleil de septembre est chaud et au bout de huit jours elles sont prêtes

à être empaquetées dans des sacs. Les meilleures sortes ont une peau si fine qu'on ne peut les empaqueter dans les sacs ; on les transporte au marché dans des paniers plats et peu profonds.

Elles sont classées en quatre classes, au marché, suivant la qualité ; mais la quatrième qualité n'est guère vendable ; on l'utilise généralement comme nourriture pour les animaux ou comme engrais.

Pratiquement, cependant il n'y a que deux classes : celle pour l'exportation et celle pour la consommation locale. Ces dernières sont empaquetées dans des sacs de toile grossière, mais les premières ne voyagent que dans des sacs de poil de chameau, qui les tiennent abritées contre la poussière. Les sacs de poil de chameau sont très dispendieux, de sorte que les propriétaires de plantations, au lieu d'en acheter, les louent des entrepreneurs de transport. Ces gens là jouent un rôle très important dans le commerce des figues, ils sont en même temps voituriers et courtiers, c'est-à-dire, qu'ils les transportent et les vendent à commission. C'est avec eux que le commerce traite sur le marché de Smyrne.

Le classement est fait par des femmes qui reconnaissent la qualité au toucher ; les figues sont ensuite étirées et aplaties par des hommes, qui les pressent entre le pouce et l'index, et leur donnent la forme dans laquelle nous les trouvons dans nos magasins. La mise en caisses, en boîtes ou en paillons est faite par des hommes qui gardent un silence complet, contraste frappant avec le salle où se fait le classement. Les paqueteurs sont assis sur des bancs grossiers, chacun d'eux ayant à son côté un vase plein de saumure dans laquelle il trempe ses doigts avant de prendre une figue pour la mouler. L'action du sel sur la figue est de faire ressortir le sucre ; mais cette opération se fait lentement et ce n'est guère qu'au bout de trois mois qu'elle peut être mangée avec plaisir. Le paquetage des figues exige une grande adresse et les paqueteurs adroits commandent de forts salaires.

Ils remplissent une boîte uniformément qu'il y a à peine une once de différence de poids entre les boîtes de même grandeur. Les figues de troisième qualité sont paquetées dans des tonneaux.

Il vient aussi aux Etats-Unis des figues sèches de Grèce, d'Egypte et de la Tripolitaine ; mais celles de Smyrne sont préférées partout. En Italie, les figues sèches donnent lieu

à un commerce local considérable. Beaucoup de jardins ont un certain nombre de figuiers, dont on fait sécher les figues. Ces figues sont souvent vendues sans autre paquetage qu'une tige d'arbre dépouillée de ses feuilles, dans laquelle les figues sont enfilées.

LA CULTURE DES HUITRES

Un expert anglais, M. Kemp, a fait, à la demande du gouvernement fédéral, une inspection des pêcheries d'huitres du Canada, au point de vue de la culture des huitres, industrie qui donne de grands revenus en France et en Angleterre. Il a étudié avec soin les bancs d'huitres des provinces maritimes, au point de vue des fonds, de la propagation des huitres, etc. Il en est arrivé à la conclusion qu'il existe là un champ fécond ouvert à l'entreprise canadienne. Pour le développer il formule les conseils suivants :

Les pêches d'huitres peuvent se développer considérablement au Canada, et je conseille que tous les fonds soient soumis aux restrictions suivantes, car chaque année va en augmenter la valeur.

1. Les bateaux employés à la pêche aux huitres doivent être dûment licenciés, enregistrés et numérotés aux ports respectifs auxquels ils appartiennent ; chacun portant un numéro peinturé en gros chiffres ainsi que son nom, comme ça se fait dans le Royaume-Uni, la France, la Belgique, la Hollande et en d'autres pays de l'Europe. Ce système réussit admirablement et à la perfection dans les eaux britanniques et dans celles du continent. Il paraît être un excellent moyen de préserver cette branche, et d'autres aussi, de l'industrie de la pêche.

2. Des permis pourront être accordés aux pêcheurs d'huitres ; au bas de chaque permis sera imprimée une liste de règlements tels que celui-ci : On n'apportera pas à terre d'huitres rondes de moins de deux deux pouces de diamètre, ni d'huitres longues de moins de trois pouces de longueur, sous peine d'amende pour chaque contravention. Le règlement ne s'appliquera qu'aux localités où l'on peut déterminer les dimensions ci-dessus, car les dimensions varient selon les différentes eaux, mais ce règlement s'appliquera aux endroits que j'ai visités et qui sont mentionnés dans le présent rapport.

3. La pêche aux huitres ne sera pas permise le dimanche, ni en aucun temps pendant la saison réservée.

4. Le numéro de chaque bateau

pêcheur correspondra à la licence qu'il aura.

A l'aide de ces règlements, on pourrait tenir un registre des bateaux et des hommes, indiquant le nombre de gens engagés dans cette industrie, et si elle prospère ou non. Ce registre serait également utile aux préposés des pêcheries, pour découvrir les bateaux faisant la pêche en contrebande pendant la saison réservée, ou pêchant sur des fonds licenciés ou réservés.

PECHE AUX HUITRES EN HIVER

La pêche aux huitres à travers la glace a été interdite par un arrêté du conseil ; nul doute que cette mesure contribuera largement à protéger et à préserver les bancs. Là où cette pêche a été en usage, et elle l'a été sur la plupart des bancs, on trouve des amas de déchets composés de coquilles mortes et de boue ; on voit aussi en grande quantité des écailles de jeunes huitres mortes, blanchies par suite de leur exposition à l'air ; cette pêche a dû causer des pertes énormes. Partout où la glace ne repose pas directement sur les bancs, elle a pratiquement l'effet de protéger les huitres contre les changements de la température. C'est ce qu'on a vu à Ostende, en Belgique, où les parcs d'huitres vinrent à geler. Au commencement, les intéressés cassaient toujours la glace, pensant qu'elle pouvait nuire aux huitres, mais cela eut pour résultat de les faire mourir en grand nombre ; mais après qu'il leur fut conseillé de laisser la glace, ils n'eurent guère à constater de mortalité, et depuis ils ont toujours laissé leurs parcs geler.

CREUSAGE DE LA VASE COQUILLÈRE.

Les machines employées au creusage de la vase coquillère sont d'un effet destructeur pour les bancs d'huitres, et cet effet est visible sur presque tous ceux que j'ai visités.

A Shédiac, les fonds ont beaucoup souffert de ces opérations ; les machines en question ayant opéré sur les meilleures parties de bancs d'huitres pendant des années. M. Charles Hannington, I. C., de Vieux Shédiac, m'a dit qu'en 1885 il n'y avait pas moins de trente-sept de ces machines fonctionnant en même temps sur la glace qui couvrait ces bancs.

Des hommes expérimentés estiment qu'une de ces machines détruit un huitième d'acre dans un seul hiver. On creuse des trous ou tranchées dans toute la longueur d'un banc, à une profondeur de 20 à 25 pieds, et sur une largeur d'en-

viron 6 à 9 pieds. Cés trous se remplissent avec le temps de boue molle, et il est très difficile de former sur un pareil sol une fondation de nature à rétablir les bancs dans leur forme originaire. On peut ainsi voir où en sont les bancs d'huîtres.

On ne peut jamais cultiver d'huîtres là où le creuseur de vase coquillière est libre d'opérer, et considérant combien ces fonds ont souffert et sont allés se rétrécissant de plus en plus chaque année par les creusages en question, il serait opportun de les prohiber complètement.

PRÉPARATION DES FONDS.

Les huîtres ne peuvent réussir quand le fond est composé d'un sable mouvant, ou s'il y a de la vase, partant, depuis que l'étendue et le nombre des endroits appropriés deviennent très limités, il n'y a qu'une bien faible proportion des jeunes huîtres qui puisse trouver un habitat propice, tandis que le reste périt. En y remettant du bon fond de frayère, d'immenses quantités de naissain errant pourraient s'y fixer, et être sauvées ainsi. En général, les bancs naturels occupent la plus grande partie de l'espace convenable dans leur voisinage. On pourrait, néanmoins, préparer du terrain inoccupé pour en faire le siège de nouveaux bancs, en répandant du sable, du gravier et des écaillés sur des fonds vaseux, où l'on pourrait établir des bancs permanents, naturels, en y déposant des huîtres et du fond de frayère, juste avant le temps de la fraie, pour donner ainsi au naissain la chance de se fixer avant que les courants et les ennemis aient eu le temps de le détruire.

La forme la plus simple d'ostréiculture est la préservation des bancs d'huîtres naturels. Au fait, de cela dépend tout l'avenir de cette industrie, puisqu'il n'est pas probable qu'on puisse imaginer aucun système de propagation artificielle sur ces côtes, à cause de la semence ou du naissain à protéger pendant un long hiver, ce qui rendrait possible d'en conserver un approvisionnement, sans au moins recourir éventuellement aux huîtres mêmes produites dans les conditions naturelles. C'est l'opinion de la plupart de ceux qui ont étudié la question, que tout banc naturel peut se détruire avec le temps par suite d'une pêche excessive, en enterrant les huîtres qui traient, en couvrant les saillies propres à recevoir le naissain, et en bouleversant, par l'action de lour-

des dragues, les sillons qui sont spécialement appropriés à la réception du futur frai.

Le professeur Haxley dit sur le même sujet. "Quant à l'avenir de l'industrie huître dans la Grande-Bretagne, et il en est sans doute de même pour d'autres pays, le seul espoir pour le consommateur d'huîtres est dans l'encouragement de l'ostréiculture, et dans le développement de moyens de propagation de ce mollusque dans des conditions telles que le naissain se trouvera déposé sans risque ni péril."

ALIMENTATION DES HUÎTRES.

En envisageant la question de l'alimentation des huîtres sous ses divers aspects, on doit d'abord s'arrêter sur le caractère général de cette alimentation. L'huître — c'est un fait bien connu — est tout à fait un épicurien pour le manger, consommant presque exclusivement les petites algues d'organisation inférieure, qui flottent ou nagent dans son voisinage. Avec une écaillé légèrement ouverte, et avec les bords, d'une couleur foncée de son manteau, qu'elle projette en avant, elle attire dans sa coquille un courant d'eau qui vient en se rétrécissant et lui apporte sa nourriture. Une fois le courant attiré, elle en extrait soigneusement les menues particules de comestible, et fait jaillir un jet d'eau filtrée. Elle évite, si possible, d'ingérer du sable ou de la vase.

L'alimentation de l'huître, on peut s'en assurer, consiste principalement en diatomées, espèce particulière de menue plante, d'organisation inférieure, qui a la faculté remarquable de se mouvoir librement dans l'eau. Contrairement à toute autre plante, les diatomées sont enveloppés dans une paire de coques cristallines de la forme d'une soucoupe qui s'ajustent l'une à l'autre comme le couvercle à une boîte de pilules. Les enveloppes cristallines de ces algues ne paraissent nullement embarrasser la digestion de l'huître. L'enveloppe mucilagineuse dont sont particulièrement couverts beaucoup de diatomées, est d'abord dissoute, et les sucs digestifs pénètrent dans le réseau des valves cristallines, dont ils attaquent et résolvent promptement le contenu qui ressemble à de la gelée, ainsi que les petites boules, d'un brun doré, qui s'y trouvent. Les diatomées vidés ainsi se tassent graduellement, et sont bientôt chassés de l'estomac dans l'intestin par les cils, d'un nombre infini.

TEMPÉRATURE

Pendant mon inspection, j'ai observé avec grand soin la température de l'eau, et l'ai trouvée partout bien égale. Il n'y a pas de raison pour qu'il n'y ait point de dépôt de naissain chaque année si les fonds sont en bon état pour le recevoir; et je ne vois pas que si on leur donne l'attention nécessaire, ces fonds, après avoir été repeuplés, ne soient point aussi prolifiques qu'ils l'étaient à l'origine.

TRANSPLANTATION DES HUÎTRES.

La transplantation des huîtres d'un fond à un autre généralement pour effet d'en améliorer la saveur et la taille. Le printemps est le meilleur temps pour cette opération. En plaçant les huîtres en eau peu profonde pendant le printemps et l'été, elles croîtront bien plus vite que si on les met en eau plus profonde, car le soleil rend l'eau beaucoup plus chaude, l'huître étant très sensible à l'action de la lumière et de la chaleur, qui favorise sa croissance rapide.

Les huîtres plantées en automne ne réussiront pas aussi bien, parce que, à cause du changement du sol et de la baisse de la température, elles ne sont point convenablement acclimatées avant que l'hiver arrive, ce qui a très souvent un effet désastreux. Les huîtres ne croissent que très peu en hiver; c'est donc tout risque et perte sans aucun gain quoiqu'il y ait dans chaque cas des exceptions.

SAISON RÉSERVÉE.

La saison réservée s'étend actuellement du 1er juin au 15 septembre; bien que ce soit contre le principe établi qu'on ne doit pas manger d'huîtres pendant les mois sans R, je crois que ces dates sont bien choisies. En Irlande, la saison prohibée va du 1er mai au 1er septembre, mais les commissaires des pêcheries ont le pouvoir de la modifier, et ils ont fréquemment exercé ce pouvoir. En Angleterre, la saison réservée est du 14 mai au 4 août, mois qui est souvent le plus chaud de l'année. Nul doute que le 1er octobre serait, sous quelques rapports, préférable au Canada; mais maintenant que la pêche d'hiver est prohibée, la saison est déjà si courte, ne durant qu'un peu plus de deux mois et demi, qu'il serait très dur de la raccourcir davantage; si le temps devient chaud dans la seconde moitié de septembre, c'est à l'expéditeur de juger s'il enverra des huîtres au marché. Un grand avantage que possède le porteur d'une

licence de parcs d'huîtres, c'est qu'il peut satisfaire aux demandes du marché sans l'encombrer, en y expédiant les plus grosses, de la meilleure qualité, laissant les petites atteindre tout leur développement.

Dans tout le cours de mon inspection, je n'ai pas vu une seule fois de mortalité ni d'ennemi marin de l'huître, chose très remarquable quand il s'agit de fonds d'une si grande étendue.

Tout bien considéré, si l'on donne aux bancs d'huîtres en Canada le soin, l'attention et la protection voulus, on devra trouver des huîtres dans toutes les eaux ainsi appropriées à l'ostréiculture.

ERNEST KEMP,
Expert en ostréiculture.

MODES ET NOUVEAUTÉS

Un confrère raconte l'anecdote suivante à propos de la dépression du commerce de nouveautés aux États-Unis. Une grosse maison de New-York avait envoyé son acheteur en Europe, l'hiver dernier; cet acheteur, suivant ses instructions, avait donné des commandes de soieries à cravates pour plus de \$100,000.

Lorsque la crise financière éclata en Mai et Juin, la maison de New-York fut bien embarrassée. Les commandes avaient été acceptées de bonne foi et si la marchandise arrivait, la maison était ruinée. Elle s'avisait d'un bon plan. Elle fit interner son acheteur dans un asile d'aliénés et écrivit aux fabricants en Europe que l'acheteur était fou, qu'elle avait un stock complet de marchandises en mains et qu'elle priait d'annuler les commandes. Le plan réussit et la maison fut sauvée pour le moment.

Le fil si délicat produit dans le Hainaut et le Brabant, en Belgique, et qui est employé à la fabrication de la dentelle de Malines, atteint quelquefois un prix incroyable. Il n'est pas rare de le voir payer de \$200 à \$300 la livre; et on en a vu d'une finesse si rare qu'on le vendait \$2,000 la livre. Pas étonnant que la vraie dentelle de fil, faite à la main, coûte si cher.

Pour découvrir la présence du coton dans un tissu, on n'a qu'à plonger le tissu dans un mélange de solutions de chlorure de fer et de ferrocyanure de potasse. S'il y a du coton, le tissu sera teint en bleu.

On peut rendre à la toile les couleurs qui auraient été enlevées par un lavage maladroit, en plongeant les articles dans une solution d'une partie d'acide acétique dans douze parties d'eau.

On écrit de Lyon : Le marché des soieries a été depuis quelque temps plus actif et un meilleur ton a remplacé la dépression qui existait encore à la fin d'octobre. Sur ce point le marché des tissus de soie s'est séparé de celui des soies grèges, profitant seul d'une reprise dont le dernier ne jouit pas encore. Dans les rubans, il y a une demande active pour les noirs, les velours de couleur, les satins et les failles. Les articles de haute nouveauté en fonds satinés sont en bonne demande. Les rubans satin avec bordures picotées ont de la demande pour l'exportation. On n'a pas à se plaindre du velours et les stocks relativement considérables de cet article passent rapidement dans la consommation, mais les commandes pour livraison future ne sont pas nombreuses.

Marchés des soies grèges. A Milan, la suspension du Crédit Mobilier n'a pas amélioré le marché; au contraire, elle a à peu près paralysé les affaires. Le marché est naturellement faible et les quelques acheteurs qui paraissent disposés à faire des affaires ont pris peur; l'incertitude de la situation fait plus que compenser la prime sur l'or qui favorise l'acheteur étranger.

A Zurich, le marché est affaibli par le ton très faible de celui de Milan, et les détenteurs de soies grèges qui sont forcés de vendre ne sont pas d'agréable humeur.

A Lyon, les bas prix continuent à déterminer plus de demandes et des ventes importantes se font à prix sans changement; on constate cependant sur plusieurs points, en même temps qu'un soulagement amené par ces affaires, certains symptômes de résistance et de réaction. Ils sont très visibles pour les Syrie qui, les premières favorisées par ce retour des affaires, se sont promptement relevées de 2 fr. (40c) environ; il est vrai de dire que la hausse de cette provenance est restée jusqu'ici nominale. Les nouvelles d'Amérique sont moins mauvaises, sans indiquer cependant encore une amélioration décisive.

Les Japon filature ont donné lieu à de larges transactions tant à Lyon qu'à Yokohama et les prix se raffermissent.

M. Alfred Thibaudeau, chef de la maison Thibaudeau Frères et Cie., marchandises sèches, à Montréal, Québec et Winnipeg, a épousé, mardi de cette semaine, Mlle Eva Rodier, fille de feu le Sénateur Rodier.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux nouveaux époux à la chapelle privée de l'évêché par Mgr. Emard, évêque de Valleyfield.

M. et Mme Thibaudeau sont partis ensuite en Floride où nos meilleurs souhaits les accompagnent.

STATISTIQUE.

L'Allemagne, dit un confrère, consomme chaque année pour environ \$70,000 (valeur réelle) de tabac, qui rapporte à l'état un revenu de \$12,000,000.

En Allemagne, la moyenne de travail des usines à sucre pendant la dernière campagne a été de 77 jours plus une fraction, et la production totale de 1,225,331 tonnes de sucre brut.

Depuis cinquante ans la production de la laine aux États-Unis a augmenté de 42,000,000 de livres à plus de 300,000,000, pendant la même période, les importations de laines aux États-Unis ont augmenté de 10,000,000 de livres à 125,000,000.

Le gaz naturel est employé comme combustible depuis quinze ans. Il y a actuellement 27,350 milles de conduits pour la distribution de ce gaz; dans Pittsburg seul, il y en a 500 milles et la consommation de gaz qui s'y fait équivaut à une consommation annuelle de 7,000,000 de tonnes de charbon.

La perte soufferte par les cultivateurs américains, par suite de la dépréciation des produits agricoles est estimée à plus de \$200,000,000 comparativement à leurs recettes de l'an dernier. Cette perte se répartit comme suit: blé \$118,000,000; blé d'Inde, \$64,000,000; avoines, \$25,000,000; seigle, \$2,000,000; orge, \$16,000,000.

En Angleterre, la consommation du café n'augmente pas en proportion de l'augmentation de la population; pendant les 5 ans de 1875 à 1880 elle a été de 14,780 tonnes; de 1881 à 1884, de 14,342 tonnes; de 1885 à 1890, de 13,830 tonnes. La consommation par tête, pendant la période 1886 et 1890 a été: aux États-Unis de 5.12 lbs; en Allemagne de 8.37 lbs; en Angleterre, de 7.42 lbs.

Il existe en Russie une industrie domestique de la tannerie, qui est exploitée dans 44 gouvernements, donnant de l'ouvrage à 9,500 familles ou environ 81,000 hommes, dont la production annuelle est de 12,000,000 de roubles soit environ 28 p. c. de la production des tanneries. On travaille le cuir dans 40 gouvernements; cette industrie emploie 85,000 ouvriers et donne une production de 26,000,000 de roubles.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

LA SESSION

La session de la législature de Québec a duré à peu près deux mois, interrompus par des fêtes, il est vrai, qui ont diminué considérablement les jours de travail effectif. La loi constitutionnelle fixe à trente jours de séances la durée normale d'une session, en décrétant que pour avoir droit à l'indemnité sessionnelle entière, nos législateurs doivent avoir siégé au moins pendant trente jours. Si l'on songeait plus aux affaires du pays et moins aux affaires du parti, le travail réel des sessions ordinaires tiendrait aisément dans ce minimum de trente jours et la province y gagnerait à ne pas avoir à payer une nuée d'employés sessionnels, dont le salaire est à la journée et les législateurs n'auraient rien à y perdre. Mais, faut-il le dire ? il y a trop d'avocats parmi les députés pour qu'on puisse espérer qu'on en viendra jamais là.

Le travail de la dernière session est assez maigre, si l'on ne considère que la législation d'intérêt général; on y a passé quelques lois amendant d'autres lois administratives ou judiciaires, sur divers points de détails, quelques lois fiscales, sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure et une foule de lois d'intérêt particulier. Parmi ces dernières que l'on appelle, dans notre iroquois légal, les "bills privés", on compte trois lois amendant la charte de la cité de Montréal, dont l'une a bien failli périr dans le "massacre des innocents", douze concernant d'autres municipalités; sept concernant les chartes de compagnies; douze concernant des institutions de charité, de bienfaisance, ou des institutions religieuses, etc., etc.

La législation d'intérêt général comprend, principalement, les mesures suivantes: Loi nouvelle des licences; loi modifiant la législation sur l'inspection des manufactures; loi concernant la dette publique, loi modifiant la taxe sur le commerce et l'industrie et loi modifiant la taxe sur les mutations d'immeubles.

La nouvelle loi des licences n'est encore connue dans son entier que par un petit nombre, à cause de cette parcimonie de la chambre dont nous avons déjà parlé, qui l'empêche de distribuer aux journaux quelques centaines d'imprimés; ce qu'on en sait, c'est qu'elle fixe des heures de fermeture des magasins licenciés et des hôtels, buvettes, restaurants etc, et qu'elle en limite le nombre suivant la population. La loi

concernant la dette publique décrète que certains capitaux dont la province pourra être remboursée bientôt, seront employés exclusivement au remboursement de la dette publique.

La loi modifiant la taxe sur le commerce, l'industrie et les professions, assimile tous ces contribuables, pour ce qui concerne Montréal et Québec et les charge d'une taxe originairement fixée à 6 p. c. puis réduite à cinq pour cent du loyer payé pour le local où se font les affaires. Ainsi modifiée, la taxe sur le commerce produira probablement un peu plus au gouvernement, mais elle est plus équitablement répartie. A Montréal, la taxe d'affaires, qui repose sur la même base, mais qui est de 7½ p. c. donne une somme moyenne de \$250,000 par année, la taxe du gouvernement rapportera, par conséquent \$167,500 à Montréal seulement.

La loi concernant la taxe sur les mutations d'immeubles est citée au long dans une autre colonne.

Nous avons ici trois codes: le Code Civil, le Code de Procédure Civile et le Code Municipal; une dizaine de lois nouvelles bouleversent les trois codes.

L'Assemblée législative a discuté un projet de loi de M. Morris substituant une taxe annuelle de un mille sur toutes les propriétés foncières, à la taxe actuelle sur le commerce et l'industrie; cette proposition n'a réuni que cinq voix dans l'assemblée. Evidemment, les députés de la campagne ne veulent pas qu'on taxe les habitants, et, comme ils sont en grande majorité à la chambre, ils empêchent toute tentative de ce côté.

Le gouvernement oppose cet argument à ceux qui lui reprochent d'accabler les villes de taxes et d'épargner les campagnes. S'il était, cependant, parfaitement décidé à mettre les députés ruraux à la raison, il aurait un moyen efficace; supprimer dans le budget tous les crédits ouverts à la colonisation et à l'agriculture. "Messieurs, leur dirait-il, puisque vos commettants ne veulent pas payer leur part des taxes provinciales, il n'est que juste qu'ils ne reçoivent rien des fonds fournis à peu près exclusivement par les villes."

Voilà une économie toute indiquée de \$236,900 sur le budget de 1894-95, qui aiderait beaucoup à trouver l'équilibre de ce budget et qui ouvrirait les yeux à nos bons ruraux.

Mais la législation de la session

qui a suscité le plus d'intérêt dans le public, en dehors de la question des taxes et des bills amendant la charte de Montréal, c'est celle qui concerne l'asile de Beauport.

Autant qu'on peut en juger sans connaître exactement le dessous des cartes, le gouvernement aurait trop favorisé les intérêts des propriétaires de l'asile de Beauport, dans le but de leur faire accepter une vente aux Sœurs de Charité de Québec. La remise entre les mains des Sœurs de la garde des aliénés ne peut qu'être approuvée, d'autant plus que la province réalise en même temps une économie considérable sur le coût de l'entretien de ces malheureux; mais certains détails de la transaction entre la famille Landry, le gouvernement et les sœurs, à propos de l'achat de l'asile, ne sont pas aussi à l'abri du soupçon qu'on pourrait le désirer.

Nous ne dirons que quelques mots de la législation concernant la charte de Montréal, qui a pris un temps considérable aux deux branches de la législature. Les principales modifications à la charte sont les suivantes: chaque quartier n'élira que deux échevins au lieu de trois et chaque charge d'échevin sera numérotée; dans chaque quartier il y aura l'échevin No 1 et l'échevin No 2, les candidatures concurrentes se faisant ainsi d'homme à homme, et le scrutin étant uninominal au lieu d'être par liste ou ticket.

La limite des emprunts de la ville est fixée à 15 p. c. de la valeur des propriétés imposables; mais pour permettre à la ville de faire honneur à ses engagements actuels, il lui est permis d'emprunter jusqu'à concurrence de 15 p. c. sur \$160,000,000; elle ne pourra emprunter davantage que lorsque l'évaluation des propriétés imposables aura dépassé cette somme.

La ville est autorisée à faire un arrangement avec le Pacifique pour la construction de la gare de l'Est, sur la rue Craig, mais elle ne pourra pas faire un emprunt spécial pour cet objet.

Le coût des expropriations faites pour l'ouverture de diverses rues: Pantaléon, des Pins, Cathédrale, Bleury, Notre-Dame, etc., est mis pour moitié à la charge de la ville et pour l'autre moitié à la charge des propriétés ayant front sur ces rues.

Le reste des amendements se rapporte à des questions de moindre importance; nous en donnerons le texte dès que nous aurons pu nous le procurer.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

L'époque de la nomination approche à grands pas et, jusqu'à présent, il n'est pas, à proprement parler, décidé qui se présentera aux suffrages des électeurs pour les fonctions de maire de Montréal.

Un seul candidat, M. James McShane, candidat perpétuel d'ailleurs, est sur les rangs. Non content de la leçon qui lui a été donnée l'an dernier, il en cherche une autre aux prochaines élections.

M. Desjardins ne se présentera pas devant le peuple; si l'amendement proposé à la charte de la Cité et demandant que le maire fût élu par les échevins eût passé, le maire actuel aurait couru sa chance avec quelque espoir de réussir.

On a mis en avant les noms de MM. J. O. Villeneuve, R. Préfontaine, J. D. Rolland, Jos. Duhamel, du côté des Canadiens-français; et ceux de MM. A. W. Morris, W. W. Ogilvie et James McShane, du côté des candidats de langue anglaise.

Cette dernière candidature est la seule qui, au moment où nous mettons sous presse, semble absolument certaine; les autres sont des bruits en l'air, tantôt démentis, tantôt donnés avec assurance.

Nous ne serons réellement fixés que dans quelques jours.

En attendant, que les canadiens-français se souviennent qu'en vertu du roulement depuis longtemps établi, c'est à un maire canadien-français que revient la mairie. Le maire Desjardins ne se représentant pas, c'est sur un autre canadien-français que devra se porter le choix des électeurs.

Nous aimerions, dans la circonstance, voir les diverses sociétés de marchands se réunir et désigner elles-mêmes leur candidat. Avec un bon choix, ils auraient l'appui des commerçants anglais. Il ne faut pas se le dissimuler, mais la métropole commerciale du Canada a besoin, à sa tête, d'un maire qui connaisse et sache faire respecter les intérêts des marchands, leurs droits et favorise par toutes les mesures qu'un maire peut prendre le développement des affaires de notre cité.

Les commerçants ont, à cette époque de l'année, pour la plupart, terminé leurs inventaires; la clientèle dans la plupart des branches se fait un peu plus rare que d'habitude, ils devraient profiter des loisirs que leur laissent forcément les affaires pour s'entendre, s'unir et, par leur nombre et leur influence, peser d'un grand poids dans la partie qui

va se jouer prochainement. Il va sans dire que s'ils se décident une bonne fois à faire entendre leur voix, ils se mettront d'accord sur les conditions à poser au candidat qui aura leurs suffrages.

Nous leur demandons dans leur propre intérêt de ne pas se désintéresser des élections municipales prochaines.

Pourquoi les diverses associations d'épiciers, de marchands de nouveautés etc., n'imiteraient-elles pas celle des bouchers qui vient de désigner les candidats qu'elle supportera, et pourquoi les diverses associations ne feraient-elles pas mieux encore en se concertant entre elles pour la nomination des candidats?

Leur union et leur entente peseraient d'un poids bien plus considérable dans la balance que si chaque association agit indépendamment des autres.

Le marchand qui, isolément, a tant d'initiative pour conduire ses propres affaires, n'en aurait-il pas, quand il s'agit des affaires municipales qui l'intéressent à tant de points de vue plus que tout autre électeur?

Le temps des élections dure peu comparativement à la durée du mandat du maire et des échevins, et il vaut mieux, pour les marchands, se donner quelque peine et quelque dérangement pendant trois ou quatre soirées que d'avoir à gémir pendant un an et même deux ans sur les résultats de mauvaises élections.

Le maire et les échevins peuvent beaucoup, en temps de calme et à l'époque des crises, pour éteindre la misère, raviver les travaux, les affaires; il est donc de toute nécessité d'y songer, car, partout au dehors, nous voyons de grandes crises se produire. Il en existe chez nos voisins et dans l'Amérique du Sud, et partout, en Europe, nous voyons les importations comme les exportations diminuer; nous nous ressentons, il n'en faut pas douter, de cette crise générale, et nous devons nous tenir prêts en cas d'éventualités.

Donc, à la tête comme dans le corps du Conseil de la Cité, il faut des hommes d'affaires énergiques, probes, honnêtes, qui maintiendront à la métropole commerciale du Canada son rang, sa splendeur et sa richesse.

On met en avant bien des noms pour les différents quartiers électoraux, parmi eux beaucoup disparaîtront avant même la mise en nomination; à vrai dire, le travail électoral commence seulement et beau-

coup de candidats aujourd'hui lancés avec ardeur dans la lutte, laisseront le champ libre à leurs concurrents d'ici à quelques jours. Il est donc trop tôt encore pour se prononcer sur les chances des combattants.

LA LIGNE DU SAULT AU RECOLLET

La dernière semaine de décembre 1893 a vu l'inauguration de la ligne de chemin de fer électrique de Mile End au Sault au Recollet. Cette ligne a fonctionné depuis, régulièrement, malgré la neige, et donne un service de transport rapide et économique pour les voyageurs entre la partie nord de l'île et la cité de Montréal. La compagnie qui l'a construite et qui l'exploite doit étendre son réseau dans d'autres directions, ayant obtenu des concessions des municipalités pour cet objet. Elle est actuellement en instance au conseil de ville pour obtenir la permission de faire, la nuit, le transport des marchandises jusque dans le centre de la ville. Nous espérons qu'on lui accordera cette permission, pourvu qu'elle n'ait pas pour résultat d'interrompre le trafic des voyageurs.

Plus on rapprochera les distances entre Montréal et ses approvisionnements, plus on aidera au progrès de la ville en diminuant le coût de la vie; plus on mettra les villages de la banlieue en communication facile, à toute heure, avec la ville et plus on augmentera la valeur des propriétés dans ces villages qui deviendront, pour ainsi dire, des faubourgs où les gens à la recherche de petits loyers pourront aller se loger. C'est donc de l'intérêt et de la ville et des villages environnants de favoriser cette entreprise et de l'encourager de toutes les manières.

PETITES NOTES.

Un alliage de platine et d'aluminium donne un métal jaune qui ressemble énormément à l'or, en couleur, en densité et en consistance.

Les négociations en vue de la conclusion d'un traité de commerce entre la France et l'Espagne continuent d'une manière plus satisfaisante qu'au commencement du mois.

On voit en Angleterre des arbres croissant dans d'étranges places; un autre, croît sur la galerie au-dessus du grand portail d'une église du comté de Hereford; un autre sur le sommet de la tour de l'église de St-Benoit à Norwich; deux ormes croissent dans la nef d'une vieille église de Ross, Herefordshire.

REVUE COMMERCIALE ET FINANCIÈRE

Montréal, 12 janvier 1894.
FINANCES.

Les fonds paraissent abondants sur les principaux marchés du monde; à Londres, le taux de l'escompte sur le marché libre est de 1½ p. c.; les prêts à demande se font à 1½ p. c. La banque d'Angleterre garde cependant encore son taux de 3 p. c.

A New-York, les prêts à demande se font à 1 p. c. Les capitaux s'accumulent dans les banques et, dans la stagnation actuelle des affaires, ne trouvent pas d'emploi.

Nous en sommes un peu là, aussi à Montréal, où les institutions financières seraient bien aise de voir leur circulation circuler plus activement. Le rapport de la Chambre de Compensation constate un mouvement de fonds en diminution de \$2,800,000 sur la semaine correspondante de 1893 de \$1,500,000 sur celle de 1892, et en augmentation de \$1,200,000 sur celle de 1891.

A vouloir maintenir les taux de leurs prêts à la spéculation à un chiffre élevé, les banques sont arrivées à restreindre la spéculation à la bourse, il est vrai, mais en même temps, elles ont restreint le champ où elles pouvaient récolter quelques bénéfices avec leurs capitaux disponibles. On dirait cependant qu'elles seraient disposées à céder un peu, quelques transactions se faisant à 5 p. c. quoique le taux régulier soit de 5½ p. c. L'escompte commercial est à 7 p. c.

Le change sur Londres est plus ferme.

Les banques vendent leurs traites à 60 jours à une prime de 9¼ à 9½ et leurs traites à demande de 9¼ à 9½. La prime sur les transferts par le câble est de 9¼ à 10. Les traites à vue sur New-York se vendent de ¼ à ½ de prime. Les francs valaient hier à New-York 5.18½ pour papier long et 5.16½ pour papier court.

La bourse a été tranquille cette semaine mais les cours sont restés fermes.

La banque de Montréal s'est vendue aujourd'hui 221½ et 221½; elle clôture à 225 vendeurs et 219 acheteurs. La banque des Marchands fait 157½ en hausse de 1½ p. c. La banque du Commerce a été placée à 136. La banque de Toronto a fait mardi 140.

La banque d'Hochelaga a eu une vente, lundi, de 9 actions à 120.

Les banques canadiennes sont cotées en clôture comme suit:

	Vend.	Ach.
Banque du Peuple.....	130	119½
“ Jacques-Cartier.....	125	118
“ Hochelaga.....	130	120
“ Nationale.....	100
“ Ville-Marie.....	100

Le Richelieu n'avait pas, paraît-il, dit son dernier mot; il est revenu à la hausse et a dépassé bientôt le cours de 80; les ventes d'aujourd'hui se sont faites à 81½ puis à 81 et, avec quelques variations de fractions jus qu'à 81½.

Les Chars Urbains qui étaient, la semaine dernière à 156, font aujourd'hui 163 puis 162. Le Gaz est aujourd'hui à 177. Le Câble Commercial fait 135½, le Télégraphe, ex-dividende, est à 145 et le Téléphone, aussi ex-dividende, à 135.

Les actions des Compagnies de Cotton ont regagné plusieurs points; la Colored Cotton Mills s'est vendue 54 et la Dominion 102½.

COMMERCE

La semaine qui vient de s'écouler depuis notre dernière revue n'a pas été d'une grande activité dans aucune des branches du commerce. On n'entend parler dans les magasins que de l'inventaire et l'on ne se préoccupe que de faire balancer les livres, d'additionner les colonnes, de tirer au clair, en un mot, la situation où l'on se trouve à la fin de 1893.

Déjà un certain nombre de faillites sont ouvertement déclarées, dans plusieurs cas, on cherche, soit à avoir du délai, soit à faire accepter un concordat. D'ici à la fin du mois, nous allons assister à une liquidation des affaires de l'année qui va mettre entre les mains des comptables les maisons dont les opérations n'auront pas produit un résultat satisfaisant. Laissons passer cette période de tourmentée, le nombre augmenté des faillites n'indiquera pas que le commerce ait été pis que d'habitude, l'année dernière. Dans l'état donné par Bradstreet, et que nous reproduisons dans une autre colonne, on voit que notre province a été, comparativement, la plus prospère en 1893, de toutes les provinces canadiennes, puisque, seule elle a une diminution considérable dans le passif des faillites, bien que dans le nombre de ces ministres, il y ait un peu d'augmentation, ce qui prouve que les maisons qui ont succombé n'étaient pas de grande importance.

En comparant, surtout, notre situation actuelle avec celle des Etats-Unis, nous n'avons qu'à nous féliciter d'avoir conservé notre autonomie et même d'avoir vu nos relations commerciales avec les Etats-Unis restreintes par le tarif McKinley. En effet, c'est dans les provinces qui ont le plus de relations commerciales avec les Etats-Unis que les faillites ont été comparativement les plus nombreuses et les plus désastreuses.

Bois de construction.—En Angleterre, on continue à faire des achats de chargements à livrer au printemps en mardiers de toutes qualités, à des prix en hausse évidente sur les cours de 1893, ce qui promet une bonne saison pour le commerce d'exportation.

Les propriétaires de scieries, cependant attendent, pour établir les prix de la prochaine saison pour les qualités qui s'exportent aux Etats-Unis, que l'on sache à quoi s'en tenir sur le sort du tarif Wilson. Si ce tarif est adopté, il ouvre à notre exportation un vaste débouché; s'il est rejeté les bois communs, 3èmes qualités et rebuts (*culls*) des scieries, seront vendus au commerce local à bon marché. Nos commerçants de bois se tiennent aussi sur la réserve pour la même raison.

La demande locale est fort tranquille et l'on ne s'attend à de l'activité, dans les clos, que lorsque les travaux de construction du printemps seront mieux dessinés à l'horizon.

Charbons.—Rien de changé à la situation des charbons dont la vente au comptant, par petites quantités, se maintient bien. Les prix sont les mêmes pour toutes les sortes.

Le bois de chauffage se fait de plus en plus ferme.

Cuir et peaux.—Les voyageurs des fabricants de chaussures parcourent en ce moment la province pour prendre les commandes de marchandises du printemps; les premières journées sont bonnes et tout fait prévoir une bonne saison pour cette industrie. Les fabri-

ques ont déjà commencé à travailler, quoiqu'elles ne donnent pas encore toute leur capacité.

On est, généralement, approvisionné des cuirs pour le début de la campagne, parce que l'on a profité d'occasions offertes à bon marché à la fin de l'année dernière; cependant, on achète encore pour s'assortir et le commerce de cuirs a une activité passable. Les prix sont en général bien tenus; les cuirs à semelles mieux, peut-être, que les autres, car les cuirs noirs paraissent être très abondants.

Les dernières nouvelles des marchés anglais cotent les cuirs canadiens à des prix assez satisfaisants.

Les peaux vertes ont un mouvement assez actif aux prix antérieurs. Les peaux d'agneau valent maintenant de 75 à 80c. Les peaux lourdes sont rares et se vendent aux commerçants de 5 à 5½c. Les quelques peaux de veau sur le marché sont payées 7c la livre.

Draps et nouveautés.—Il ne se fait pas beaucoup de ventes d'assortiment, les acheteurs préférant attendre la clôture de leur inventaire avant d'augmenter leur stock, les voyageurs sont repartis et ne donnent encore que des nouvelles médiocres de leur tournée. Les remises de fonds sont cependant meilleures que l'année dernière et les marchands de gros expriment ouvertement leur satisfaction. Ce qui n'empêche pas, naturellement, que les faillites augmentent; c'est le moment où l'on ne peut obtenir la continuation du crédit ouvert qu'en soldant promptement les échéances et en montrant une feuille de balance satisfaisante. La ville de Montréal est particulièrement affectée par cette recrudescence, d'ailleurs normale, de liquidations forcées.

Rien de changé dans les cours des cotonnades et des lainages.

Épicerie.—On est plus tranquille dans l'épicerie en gros, depuis quelques jours, et l'on en profite pour travailler à l'inventaire.

Malgré la hausse des sucres à New-York, les prix restent faibles ici; on a même baissé un peu la ligne la plus commune des sucres jaunes. Le sucre granulé se vend encore 4½c la livre.

Dans les mélasses, la tranquillité est à l'ordre du jour; on y tient bien les prix convenus. Quelques lots de sirops des raffineries ont été vendus un peu plus bas que de coutume.

Dans les fruits secs, les prix sont sans changement, avec de la fermeté dans les raisins de Valence.

Les pommes évaporées ont pris des prix plus fermes; on les cote à 6½c la livre.

Fers, ferronneries et métaux.—Les assemblées des syndicats de fabricants de clous, etc., se sont passées harmonieusement et rien n'a été changé à ces prix ni aux escomptes.

Les producteurs canadiens de fers en barre ont dissous, dit-on, leur syndicat; toujours est-il que l'on offre maintenant le fer en barre canadien à 10c. de baisse: \$1.85 au lieu de \$1.95 par 100 lbs. Le fil de fer barbelé pour clôture est à 4c. la livre net.

Le fer blanc aurait, dit-on, une tendance à des cours un peu plus bas.

Huiles, peintures et vernis.—Marché bien tranquille pour toutes les huiles. Les peintures à base de plomb sont sans changement et les verres à vitres sont en demande avec une bonne demande.

Poisson.—Le carême étant très hâtif,

cette année, on commence déjà à se préoccuper du marché du poisson. Les stocks ici paraissent amples et les prix n'ont pas l'air de vouloir changer.

Salaisons. On dirait qu'il y a un peu de faiblesse dans les cours des lards pas-lés, car quoique nous ne changions pas nos cotes qui donnent les cours réguliers, il est possible, croyons-nous, d'acheter à un peu meilleur marché.

La graisse reste aux prix précédents.

Revue des Marchés

Montréal, 11 janvier 1894.

GRAINS ET FARINES

MARCHÉS DE GROS

Le Marché Français du 23 décembre dit: "Toujours mêmes affaires calmes sur nos marchés de l'intérieur, d'ailleurs dérangés par le mauvais temps et par l'approche des fêtes.

"A la Bourse de commerce de Paris, la tendance a été très calme pour les farines douze marques ainsi que pour les blés, seigles et avoines.

"A Londres, le blé est nominale-ment inchangé, le maïs est sans affaires, l'orge est un peu plus facile, l'avoine négligée.

"A Berlin, le blé est lourd avec demande restreinte; les cours ont fléchi de 1/2 par quintal environ, le seigle est également lourd.

"A Vienne et Budapesth, le blé sur printemps est en légère baisse."

Le Monde Economique de la même date contient ce qui suit: "Temps pluvieux". L'assistance a été peu nombreuse sur les marchés.

"Les offres en blés indigènes ne sont pas nombreuses du côté de la culture; mais la tendance générale des prix est moins ferme qu'il y a huit jours; on estime, en effet, que les diverses propositions tendant au relèvement du droit douanier sur les blés étrangers n'ont pas chance d'être adoptés par le parlement, pour le moment, du moins, car le gouvernement n'y paraît pas favorable.

"La meunerie est réservée dans ses achats, comme du reste tous les ans à pareille époque où l'on prépare les inventaires.

La dernière dépêche de Beerbohm est ainsi conçue.

Chargement à la côte, blé, il y a une demande pour exportation en France; maïs, rien. Chargements en route et à expédier, blé ferme maïs peu actif; maïs bonne demande pour les livraisons prochaines, peu de demande pour les livraisons éloignées.

Sur Mark Lane, le maïs américain, à quai, vaut 19s 9d. Marchés français de province, fermes, température en Angleterre, dégel rapide. Blé disponible à Liverpool, ferme et probablement un peu plus cher; do maïs, acheteurs se réservent, pois canadiens, 4s. 10 1/2d."

L'Europe a eu jusqu'à ces derniers jours, une température exceptionnellement douce, qui a donné une avance considérable à la végétation des blés d'automne; mais la réaction a été très forte; les premiers jours de janvier ont été très froids, les dépêches de France, d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie, coïncident avec celles d'Angleterre, ont signalé un froid extrême qui a fait prendre les rivières, surprendre la navigation et même fermer les magasins, cafés etc. Il est facile à comprendre que l'effet de cette vague glaciale sur le blé en herbe adû être dévastateur.

C'est ce qui explique la demande de la France pour des chargements de blé expédiés à la côte anglaise à ordre, malgré les stocks énormes — quelque chose comme quatre millions de tonnes [144,000,000 de minots environ] qui sont dans ses entrepôts.

La situation en Angleterre est à peu près la même, sauf que les semailles y ayant été plus tardives, le blé a dû moins souffrir et l'on y est plus habitué à suppléer par des semailles du printemps à l'insuffisance de celles d'automne.

Les rapports recueillis par Beerbohm évaluent la récolte de maïs en Italie à 76,000,000 de minots, contre 68,400,000 minots l'année dernière.

Les stocks visibles d'après Bradstreet's, pour l'Amérique, et Beerbohm, pour l'Europe, seraient comme suit:

Etats-Unis et Canada..	min.	79,953,000
En route pour le Royaume-Uni.....	"	23,352,000
En route pour le Continent Européen	"	7,912,000
Total	"	111,217,000

Aux Etats-Unis, on attend le rapport du gouvernement pour le mois de décembre, qui doit donner une idée plus exacte de la récolte de 1893. Le rapport pour le mois d'octobre donne le chiffre de 387,000,000 de minots de blé seulement. Il est probable que ce chiffre sera modifié; les rapports récents des Etats donneraient un chiffre entre 410,000,000 et 430,000,000 de minots; la moyenne serait donc de 420,000,000 et si le rapport du gouvernement ne dépasse pas 410,000,000, on le considèrera, paraît-il, comme un argument en faveur de la hausse, mais l'effet pourrait-il durer, on ne saurait le prédire.

Bradstreet calcule que les exportations de la semaine dernière, en blés et farines converties en blé, ont été de 3,196,400 minots, contre 2,036,500 minots la semaine précédente et 3,008,020, la semaine correspondante de 1893.

Les semailles de blé d'hiver aux Etats-Unis accusent une diminution de 4,844,000 acres sur celles de 1892. Cette diminution, avec l'augmentation des exportations, a donné un ton plus ferme aux cours des marchés de spéculation. A Chicago, le blé sur janvier est monté à 62 1/2c, sur mai à 68 1/2c et sur juillet à 69 1/2c. A New-York, le blé sur janvier a fait lundi 68 1/2c, sur février 69 1/2c, sur mai 72 1/2c. La clôture hier soir a été plus faible; Chicago, blé sur janvier 61 1/2c, sur mai 66 1/2c, sur juillet 67 1/2c; New-York, blé sur janvier 67 1/2c, sur mars 69 1/2c, sur mai 71 1/2c.

En somme, les dommages probablement causés par la gelée en Europe n'ont pas produit une hausse stable aux Etats-Unis, on suppose qu'un état de guerre entre les puissances européennes aurait pour résultat de relever les cours, mais qui sait? D'abord, la guerre ne nous paraît pas probable, quoiqu'elle soit possible; et ensuite, il y a tant de blés dans les magasins ici et en Europe qui attend un marché, que l'on ne pourrait prudemment spéculer sur une hausse des prix.

Dans le Haut Canada, les livraisons de blé sont modérées, celles des autres grains sont assez actives; les meuniers sont les principaux acheteurs, le commerce d'exportation étant tranquille. Les prix ont un peu haussé.

A Toronto on cote: blé blanc 58 1/2 à 00c. blé du printemps, 59 à 00c; blé roux 58

à 00c; pois No 2, 52 1/2 à 53c; orge No 2, 37 à 38c; avoine No 2, 31c.

A Montréal, le commerce est encore tranquille; il n'y a guère que la consommation locale qui prenne un peu de grains, l'exportation semble se désintéresser complètement du marché, sauf pour le sarrazin qui se vend aux Etats-Unis.

L'avoine a vu quelques ventes de lots de char, pour le marché local, à des prix variant de 38 1/2 à 39c pour l'avoine No. 2 d'Ontario; 39c est le gros prix que l'on fait aux acheteurs à crédit; pour du comptant, le prix est de 38 1/2 à 38 3/4c suivant quantité. Pour l'avoine de la province, le cours régulier est de 37c avec une fraction en plus ou en moins, suivant la qualité. Ces prix sont pour du grain en entrepôt.

Le sarrazin est en demande active encore pour les Etats-Unis; les acheteurs de la république voisine paient de 54 à 55c par 50 lbs, ce qu'on ne pourrait obtenir ni en Europe ni sur notre marché local. Ce grain est, d'ailleurs, assez rare même au Canada.

Les pois sont cotés 4s 10 1/2d à Liverpool; ici, ils n'ont pas de vente en gros. On en achète à la campagne à des prix équivalents à 65c par 66 lbs ici, mais les acheteurs les mettent en entrepôt pour le printemps.

L'orge a la même demande que la semaine dernière pour la meunerie qui en fait des moulées; les prix payés cette semaine ont été de 43 à 44c par 48 lbs.

Chose étrange, c'est le blé avec l'orge, qui est le grain à meilleur marché, puisqu'il vaut moins de 1c la livre.

Les farines n'ont pas profité de la hausse momentanée du blé; elles restent négligées, la boulangerie achetant encore au jour le jour et la campagne faisant ses achats directement des moulins d'Ontario. Le commerce des farines à Montréal est bien loin de sa splendeur passée.

Rien de changé à la situation des farines d'avoine ni à celle des issues de blé.

Nous cotons en gros :

Blé roux d'hiver, Can. No 2.	\$0 00 à 0 00
Blé blanc d'hiver " "	No 2. 0 10 à 0 10
Blé du printemps " "	No 2. 0 56 à 0 58
Blé du Manitoba, No 1 dur..	0 68 à 0 39
" " " "	No 2 dur.. 0 66 à 0 67
" " " "	No 3 dur.. 0 60 à 0 00
Blé du Nord No 2	0 00 à 0 00
Avoine.....	0 37 1/2 à 35 1/2
Blé d'inde, en douane.....	0 00 à 0 00
Blé d'inde, droits payés	0 60 à 0 62
Pois, No 1.....	0 82 à 0 83
Pois, No 2 (ordinaire).....	0 65 à 0 66
Orge, par minot.....	0 43 à 0 44
Sarrazin, par 50 lbs	0 54 à 0 55
Seigle, par 56 lbs.....	0 56 à 0 57

FARINES

Patente d'hiver	\$3 70 à 3 90
Patente du printemps	3 75 à 3 90
Patente Américaine.....	5 00 à 5 25
Straight roller.....	3 00 à 3 25
Extra.....	2 75 à 2 80

Superfine	2 50 à 2 60
Forte de boulanger (citée).....	3 50 à 3 60
Forte du Manitoba	3 45 à 3 55

EN SACS D'ONTARIO

Medium	\$1 50 à 1 60
Superfine	1 20 à 1 30
Farine d'avoine standard, en barils.....	4 15 à 0 00
Farine d'avoine granulée, en barils	4 25 à 0 00
Avoine roulée en barils.....	4 25 à 0 00

Les marchands qui auraient besoin de son et de gru devraient s'adresser à MM. E. Durocher & Cie, agents de moulins à farine, No 97 rue des Commissaires, qui peuvent disposer d'une quantité considérable de ces produits ainsi que de toutes sortes de farines. Ils peuvent consigner, soit au char, soit en moindre quantité, à toutes les stations.

MARCHÉ DE DÉTAIL

Le marché de la place Jacques-Cartier est bien fréquenté par les cultivateurs qui y apportent de l'avoine, du sarrasin, des patates, etc. L'avoine s'y vend de 80 à 90c la poche, le sarrasin, de 95c à \$1.00 et les patates de 75 à 80c la poche.

En magasin les commerçants vendent l'avoine de 90c à 95c par 80 lbs.

L'orge No. 1 d'Ontario vaut \$1.10 les 96 lbs.

Le blé d'inde jaune des Etats-Unis fait 60c par minot, et le blanc 65c.

Les pois No. 2 valent 70 à 75c et les pois cuisants de 78 à 80c par 60 lbs.

La graine de lin par minot de 6 lbs vaut \$1 à \$1.10.

L'orge No. 2 de la province vaut de 90 à \$1.00 par 96 lbs.

Le blé pour les animaux vaut de \$1 à \$1.10 par 100 lbs.

La farine de seigle vaut \$2 par 100 lbs.

La farine d'avoine vaut \$2.20 à \$2.25 par 100 lbs.

BEURRE

MARCHÉ DE LIVERPOOL

On écrit de Liverpool à la date du 30 décembre :

"La demande n'est que fractionnée, mais les prix sont bas pour la saison et le marché clôturé soutenu."

MARCHÉ DE BRISTOL

On écrit de Bristol à la date du 30 décembre :

Les fêtes ont considérablement gêné le commerce, mais depuis, les affaires ont été bonnes. Les prix sont en faveur des acheteurs et quelques provenances, particulièrement celles des colonies, sont en baisse de 2 à 5s sur la semaine. Pour les meilleures qualités, on demande de 108 à 112s; les articles de qualité moyenne valent de 100 à 106s. Le beurre d'Irlande est lent. Beurreries Canadiennes de 110 à 116s.

MARCHÉ DE MONTRÉAL

D'après l'apparence du marché, il ne doit pas y avoir beaucoup de beurreries entre les mains des spéculateurs, car les commerçants qui font affaires avec les épiciers n'ont pas de peine à obtenir 25c pour les beurreries de premier choix et de 24 à 25c pour les autres.

Les qualités moyennes valent de 24 à 25c, suivant mérite.

Les townships de qualité extra sont hors de prix; on parle de 24c, mais la moyenne des ventes se fait entre 22 et 23c.

Les beurres de l'Ouest, en quarts, vaut de 21 à 22c; en rouleaux, de 21½ à 22½c.

Le beurre commun se vend depuis 19c.

FROMAGE

MARCHÉS DE LIVERPOOL

On écrit de Liverpool, à la date du 30 décembre :

"Dans le fromage, on est à peine dégoûté des fêtes. La demande locale est assez bonne, mais le marché est généralement tranquille. On cote: fromage d'automne extra, de 56 à 57s; do, très fin, de 54 à 55s 6d; do, bon à beau, de 50 à 53s.

MARCHÉ DE BRISTOL

On écrit de Bristol à la date du 30 décembre :

"Il y a des signes d'une reprise sur toute la ligne, et il paraît probable que, avec la nouvelle année, les prix vont se raffermir. On offre peu de chose à arriver et les stocks de fromage canadien sont en très peu de mains. On dit qu'un lot de 20,000 meules a été vendu récemment. Sur place, on ne peut obtenir presque rien en fromage toute crème à moins de 53s, tandis que le fromage d'automne très fin vaut de 55 à 56s."

MARCHÉ DE MONTRÉAL

Le marché de Montréal pour l'exportation n'offre aucun intérêt à nos lecteurs en ce moment; il ne s'y fait presque rien et les cours cotés: de 11½ à 11¾ sont nominaux.

Le commerce de détail paie de 11½ à 12½c suivant qualité et quantité.

ŒUFS.

Le marché est inondé d'œufs chaumés de l'Ouest qui s'offrent aux prix de 15 à 16c la douzaine; mais la consommation n'y prend pas goût et préfère les œufs de Montréal à 17c la douzaine. Pour les œufs frais 22c est le prix minimum.

POMMES DE TERRE

Les pommes de terre valent aujourd'hui en lots de char, en gare, 60c. On les détaille par 10 à 25 poches.

A Boston, les Hébrons valent de 67 à 68c le minot, les Roses, de 63 à 65c. La demande est bonne et les prix sont fermes.

FRUITS

Les prix des fruits restent stationnaires, la demande est modérée. A la dernière vente de la Montreal Fruit Auction Co., les oranges de Floride se sont vendues depuis \$1.25 jusqu'à \$2.50 la boîte. Les oignons d'Espagne ont été vendus de 50 à 55c la caisse. Quelques sacs de noix ont été vendus à 6c la livre et 10 caisses de figues à 6½c la livre. Trois lots de citrons, de très belle qualité, ont fait de \$4.00 à \$4.25, et 240 boîtes d'oranges de Messine, \$2.40.

Les pommes sont toujours très fermes.

HARICOTS.

L'offre est toujours abondante et les prix sont faibles. Les épiciers peuvent acheter des bons haricots moyens à \$1.20; les blancs triés à la main se détaillent aux prix de \$1.30 à \$1.60.

POICS EN CARCASSES

Les prix des porcs en carcasses se maintiennent fermes. On demande maintenant ici de \$7.00 à \$7.25 par 100 lbs.

VOLAILLES.

Les arrivages de volailles ont beaucoup diminué et, quoique la demande soit beaucoup moindre, les prix se maintiennent assez bien. On cote les dindons de 9 à 10c la livre, les oies de 6c à 7c, les poulets de 6c à 8c et les canards de 8 à 9c.

FOIN PRESSÉ ET FOURRAGES.

A Boston on cote :
Choix à fancy en grosses balles..... \$17 00 à \$18 00
Choix à fancy en petites balles..... 16 00 à 16 50
Beau à bon..... 15 00 à 15 50
Pauvre à ordinaire..... 12 00 à 13 00

Mêlé..... 10 00 à 13 00
Paille de seigle..... 13 00 à 13 50
" d'avoine 8 00 à 8 50

Arrivages de la semaine 354 chars de foin et 18 chars de paille; semaine précédente 323 chars de foin et 17 chars de paille.

Le marché pour le foin est assez bien tenu; le stock disponible ayant été sensiblement diminué depuis notre dernier rapport. Nous ne prévoyons pas de changement dans un sens ni dans l'autre d'ici à quelque temps.

A Montréal, le marché d'exportation n'a qu'un mouvement très modeste; il se fait cependant des expéditions sur l'Europe par New-York et Boston, et aussi des expéditions pour le marché américain. On paie à la campagne de \$8 00 à \$8.25 pour le foin No 2, pressé, livré sur wagon, avec tendance à la faiblesse.

Le marché local paie, en lots de char, \$10.00 à \$10.50 pour le foin No 1 et de \$9.00 à \$9.50 pour le No 2, livré ici.

Les marchés d'Europe sont encore faibles et montrent des tendances à baisser.

Nous cotons au détail :

Foin pressé No 1, la tonne..... 11 00 à 12 00
do do No 2 do 10 50 à 11 00
do do No 3, do 0 00 à 00 00
Paille vieille do 5 00 à 6 00
Moulée, extra la tonne..... 21 00 à 23 00
do No 1 do 20 00 à 21 00
do No 2, do 00 00 à 19 00
Gru blanc do 20 00 à 20 00
do No 2, do 10 00 à 19 00
do No 3, do 00 00 à 18 00
Son (Manitoba) do 00 00 à 00 00
do (Ontario) do 17 00 à 18 00
do au char 16 00 à 16 50
Blé d'inde jaune moulu 00 00 à 23 00
Farine de blé d'inde, 100 lbs 1 75 à 00 00
Blé d'inde broyé, la tonne..... 00 00 à 24 00

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Il y avait lundi, aux abattoirs de l'est:

Bêtes à cornes..... 500
Moutons et agneaux 100
Veaux..... 50

La demande était assez bonne pour la boucherie. Nous pouvons donner les prix suivants comme prix moyens :

Bête à cornes, 1ère qualité la lb. 3½ à 4½c
" 2e " " 3 à 3½c
" 3e " " 2 à 3c
Moutons..... " 3 à 3½c
Agneaux..... " 3½ à 4c
Veaux..... la tête \$2.00 à \$10.00
Porcs sur pied, les 100 lbs. \$5.25 à \$5.75

MARCHÉ AUX CHEVAUX

Le Montreal Horse Exchange, Pointe St. Charles, rapporte le mouvement suivant pour la semaine dernière :

Restés de la semaine précédente... 40
Arrivages de la semaine..... 104

144
Ré-expédiés..... 79
Renvoyés en ville..... 7
Vendus..... 8
Restent en vente..... 50

144
Le marché n'offre aucun changement; la demande ne se produit guère que pour des chevaux convenables au marché anglais.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

VENTES PAR LE SHÉRIF

POUR LA SEMAINE PROCHAINE

In re P. A. Beaudoin, failli.

Avenue Buckingham.—Lots 1673-6, 7, 8 et 9, 1677-1 et 2, 1676-1 et 2, 1673a 4 et 5 quartier St-Antoine, terrain mesurant 13902p. en superficie; maisons Nos 16 à 34, avenue Buckingham.

Evaluation civique \$40,000.
Vente au bureau du shérif le 19 janvier, à 10h. a.m.

Evans vs. Barré.

Rue St-Christophe — Partie des lots 849-58 et 59; quartier St Jacques, terrain mesurant 891-8 de superficie; maison No. 200 rue St-Christophe.

Evaluation civique \$1,700.
Avenue Chambly—Lots 1084-2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 11, quartier St-Jacques; maisons Nos. 2 à 22, 1 à 17 Avenue Chambly; 501, 503, 513, 515 et 517 rue Beaudry, 294 à 302 rue Visitation.

Evaluation civique \$49,000.
Rue Notre-Dame—Partie du lot 45, quartier Est, terrain mesurant 4661 p. en superficie; maisons Nos. 1430, 1432 et 1434 rue Notre-Dame.

Evaluation critique \$14,000.
Rue du Havre—Lots 166-244, 245, 246 et 247, quartier Hochelaga; terrains mesurant ensemble 6940 p. en superficie maisons Nos 350 à 362 rue du Havre.

Evaluation civique \$4,500.
Rue Cuvillier—Lots 31-176, 177, 178 et 179, quartier Hochelaga, terrains mesurant 22 x 92 chacun, vacants.

Evaluation civique \$500 par lot.
Vente au bureau du shérif le 20 janvier à 10 h. a. m.

Duffy vs. Devlin.

Rue des Allemands—Partie du lot 637 quartier St-Louis, mesurant 42 x 67, maison Nos 243 à 259 rue des Allemands. Evaluation civique \$5,300.

Vente au bureau du Shérif, le 20 janvier, à 2 heures p.m.

Masson vs Barré

Rue Notre-Dame—Lot 166-2, p de 3, 4, 5, 6, 7 quartier Hochelaga; terrain mesurant le 1er 6070 p., en superficie, et les autres 25 x 47 chacun; maisons No 589 à 591 rue Notre-Dame, et autres bâtisses évaluation civique \$10,000. Vente au bureau du Shérif le 20 janvier à 3 h. p. m.

MARCHE DE CHICAGO.

	SEMAINE.		Clôture.	Clôture précédente.
	Plus haut.	Plus bas.		
BLÉ—				
Comptant.				
Janvier.....	62½	61½	61½	65½
Mai.....	68½	66½	66½	67½
Juillet.....	69½	67½	67½	67½
MAÏS—				
Comptant.				
Janvier.....	35½	34½	34½	34½
Mai.....	39½	38½	38½	38½
Juillet.....	39½	39	39	38½
AVOINE—				
Comptant.				
Janvier.....	28½	27½	27½	30½
Mai.....	31½	30½	30½	30½
Juillet.....	29½	28½	28½	28½
LARD—				
Comptant.				
Janvier.....	13 65	12 65	13 65	12 52
Mars.....				
Mai.....	13 77	12 70	13 77	12 57
SAINDOUX—				
Comptant.				
Janvier.....	8 27	7 72	8 27	7 67
Février.....				7 55
Mai.....	8 70	7 55	8 07	7 52
FLANCS—				
Comptant.				
Janvier.....	7 00	6 47	7 07	6 37
Février.....				
Mai.....	7 15	6 55	7 12	6 45

Renseignements Commerciaux

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Lachine, Q.—MM. Robert Frère et Cie., ferblantiers.

Montréal—Dudemaine et Cie., hôteliers.

Isidore Thibodeau et Cie., nouveautés en gros.

Brown Bros., bouchers.

Berg et Feinberg, machines à coudre.

Edwards et Wadhams, commerçants.

Stratford, Ont.—Gadsby et Sharman, marbriers.

Roth et Keller, huîtres, etc.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

QUÉBEC

Montréal—T. Théberge et Cie, agents de moulins; Jean S. Paquet et Théophile Théberge.

James Wilson & Co.; fournitures de chemins de fer, etc. James Wilson, seul.

Berg et Feinberg, machinistes; Abraham Berg et Louis Feinberg.

New-York, Steam Laundry, Arthur Mireau et Omer Lafortune.

Isidore Thibodeau et Cie, nouveautés en gros; Olivier Thibodeau, seul.

John Caldwell & Co, fruits, etc. John Caldwell et John Mair.

Creely & Ryan, provisions. Chas. Creely et Patrick Ryan.

Rigaud—Chenier et Fletcher, magasin général; J. Alphonse Chevrier et James Fletcher.

St-Henri de Montréal—A. Gervais et Cie., épiciers. Mme A. Jasmin, épouse de Antoine Gervais, seule.

Lévis—J. B. Beaulieu et Cie., fabrique de cigares. Emma Boissonneau, épouse de J. B. Martin dit Beaulieu, seul.

St-Maurice—Hould et Masson, foin, etc. Léandre Hould et Ignace Masson.

Standard Spice Mill Co. Dame H. French, épouse de G. N. Pacaud et Geo. A. Bistodeau.

INCENDIES.

London, Ont.—J. R. Minhinnick, huîtres, etc.; incendie partiel.

Sault Ste-Marie—U. D. Thomas, libraire; incendie partiel.

MacQuarrie & Co., épiciers; incendie total.

Toronto—Blakey & Gadsen, buanderie; incendie partiel.

Noble & Co., encadreurs; incendie partiel.

Wingham, Ont.—Cornyn Bros, pompes funèbres; incendie total.

Montréal—Baker et Cie., épiciers, incendie partiel, assurés.

Québec—Anderson & Armstrong, plombiers, incendie partiel, assurés.

James Davis, hôtel, incendie total, assuré partiellement.

DIVIDENDES DE FAILLITES

Dans l'affaire de W. H. MacAlpine, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 23 janvier. Chas. Desmarteau, curateur.

Dans l'affaire de J. E. Asselin et Cie; premier et dernier dividende payable à partir du 15 janvier. Arthur Dion, curateur.

Dans l'affaire de B. D. Johnson, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 31 janvier. W. Alex. Caldwell, curateur.

Dans l'affaire de Jos. Fortin, de Louiseville; deuxième et dernier dividende payable à partir du 29 janvier. F. Valentine, curateur.

Dans l'affaire de Albert F Holland, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 22 janvier. F. W. Radford, curateur.

Dans l'affaire de C. R. Wright & Son, de Hull; dividende payable après le 17 janvier. John Hyde, curateur.

CURATEURS

Windsor Mills.—MM. J. P. Royer et R. R. Burrage ont été nommés curateurs à la faillite de Moore & Cie.

St Jérôme.—MM. J. E. Parent et P. F. E. Petit, notaires, ont été nommés curateurs conjoints à la faillite de M. Joseph Trudel.

Montréal.—MM. Kent & Turcotte, ont été nommés curateurs aux faillites de M. J. N. Poupart et de The Royal Waterproof Co.

CONCORDATS

Montréal—M. J. A. C. Julien, bijoutier offre à ses créanciers 35 p. c.

Sherbrooke—H. Préfontaine et Cie., nouveautés, offre 50 p. c. à ses créanciers.

Toronto—J. H. Blong, mercerie, etc., offre à ses créanciers 25 p. c.

FAILLITES

ONTARIO

Renfrew.—Mme M. Ringrose, magasin général, a fait cession à M. Arthur Gravel.

Toronto.—La Napanee Paper Co., a fait cession à Geo. E. Challis.

La Rose Publishing Co., a fait cession à E. R. C. Clarkson.

W. J. somerville, nouveautés, a fait cession à J. W. Lawrence.

The Hill and Weir Printing and Publishing Co, cession à Charles Langley.

Mitlenet—Robert McLaren, épicier, a fait cession à John Hossie.

Norwood—Hugh Spence, fromager, a fait cession à W. A. Campbell.

Ottawa—W. P. Lavoie, tabacs etc., a fait cession à J. B. de la Salle Gravelle.

Woodstock—J. L. Armsen & Co., nouveautés, cession à John Ferguson de Toronto.

Fenelon Falls—Jos. Nevison, sellier, cession à W. E. Ellis.

Port Arthur—Thera & Co., nouveautés, cession à Henry Barber & Co., de Toronto.

Stagner—Rogers et Cie., banquiers, ont suspendu leurs paiements.

QUEBEC

Montréal.—MM. Hubert & Comtois, chapeliers, ont suspendu leurs paiements.

The Montreal Dress Stay Co (H. E. Jamieson to E. Phillips) ont fait cession, passif \$1687.49, assemblée le 12 janvier. M. Geo. Labelle, nouveautés, a suspendu ses paiements.

MM. E. Lepage & Cie, nouveautés, ont fait cession.

Passif \$31,500; assemblée le 17 janvier. M. Lightstone & Cie, chapeaux, etc., ont fait cession.

Passif \$3,800; assemblée le 15 janvier. James S. McCallum, marchand de sucreries, etc., a fait cession.

Passif \$1,126.71; assemblée le 19 janvier.

Ste Cunéyonde—M. Joseph Tremblay, mercerie, est en faillite.

Québec—Wm. McClish, fruits etc., a fait cession.

St Louis du Mile End—J. B. Brunet, épicier, a fait cession à M. Chas. Desmarteau.

BOURSE DE MONTREAL.

Cotes de MM. L. J. FORGET & CIE, Courtiers, 1715, rue Notre-Dame, à Montréal.

VALEURS. ACTIONS.	CAPITAL.				SEMAINE. DU 5 JAN. AU 11 JAN.		CLOTURE DU 11 JAN. 1894.		CLOTURE PRÉCÉDENTE.	
	Capital versé.	Réserve.	Pair des Va- leurs.	Dernier divid.	Plus haut.	Plus bas.	Vendeurs.	Acheteurs.	Vendeurs.	Acheteurs.
BANQUES.										
Bank of Montreal	12,000,000	6,000,000	\$200	10	221½	221	225	219	225	220
Ontario Bank	1,500,000	345,000	100	7						
Bank of British N. America	4,866,666	1,338,333	248	7½						
Banque du Peuple	1,200,000	550,000	50	6			130	119½	130	118½
Molson's Bank	2,000,000	1,150,000	50	8			175	100	175	160
Bank of Toronto	2,000,000	1,800,000	100	10	240			239½		
Banque Jacques-Cartier	500,000	215,000	25	7			125	118	125	117
Merchant's Bank	6,000,000	2,900,000	100	7	157½	157	160.	155	165	155
Merchant's Bank of Halifax	1,100,000	510,000	100	6			143	139	141	137
Eastern Township Bank	1,499,905	650,000	50	7						
Quebec Bank	2,500,000	550,000	100	7						
Banque Nationale	1,200,000	30,000	30	6						
Union Bank	1,200,000	250,000	60	6						
Canadian Bank of Commerce	6,000,000	1,100,000	50	7	136		135½	135	137	135½
Banque Villo-Marie	479,500		100	6			100		100	
Banque d'Hochelega	710,100	250,000	100	7						
CHEMINS DE FER.										
Canadian Pacific	65,000,000		100		73½	72	72½	72	78½	72½
Duluth SS. & Atlantic	12,000,000		100		6				7	5½
do do Pref.	10,000,000		100				17	12	16	14
Montreal Street Railway	2,000,000		50	8	163½	160½	163½	161	160	159
TELEGRAPHES, ETC.										
Commercial Cable	10,000,000		100	7	137	135	135½	135	135½	133½
Montreal Telegraph	2,000,000		40	8	145	142	145	144	142	140
Bell Telephone Co.	2,500,000		100	8			137	134½	135	132
DIVERS.										
Montreal Gas Co.	2,500,000		40	12	180	177	178	177½	180½	179½
Royal Electric	1,000,000		100	8	130			130	140	130
Intercolonial Coal Co.	500,000		100					35	50	35
do do pref.	219,700		100					50	100	50
North West Land Co	7,000,000		25							
Canada Shipping Co.	1,400,000		100							
Canada Paper Co	500,000		100	6			125		125	
Montreal Loan & Mortgage Co	500,000		25	7	128		140	125		
Guarantee Company of N. A.	304,600		50	6						
Diamond Glass Co.	500,000		100	10						
Richelleu & Ontario Nav. Co.	1,350,000		100		81½	80	82	80½	79½	78½
CIES DE COTON.										
Montreal Cotton Co	1,000,000		100	8	110			100	120	109
Canadian Col. Cotton Mills	3,000,000		100	6	54		60	51	100	97
Merchant's Manfg Co	1,000,000		100	8			130		130	
Dominion Cotton Mills	3,000,000		100	8	105	104	105	102½	110	99
OBLIGATIONS.										
Bell Telephone Co. Bonds				6						
Canada Central Bonds				5						
Champlain & St Lawrence Bonds				6					100	
Pacific Land Grant Bonds				5						
Colored Cotton Mills Bonds	2,000,000			6	98½	97				
Dominion Cotton Mills Bonds	1,500,000			6						

J. L. DUHAMEL,

Marchand-Tailleur,

1680, rue Ste-Catherine,

3e porte de la rue St-Denis, Montréal.

Assortiment complet de

Tweeds Français, Anglais, Ecossois, etc., etc.,

A très bas prix.

W. & F. P. CURRIE & CIE

No. 100 Rue des Sœurs Grises

MONTREAL

Importateurs de

Tuyaux d'Egouts Ecossois, Ciment
de Portland

Têtes de cheminées,

Tuyaux pour ventilateurs,

Couvercles de conduits,

Ciment Romain

Ciment Canadien,

Chaux Hydrauliques, Briques à feu,

Terre à feu, Borax, P'âtre de Paris.

Blanc de Céruse, Glaire à Porcelaine.

Fabricants d'Acier Bessemer, Ressorts de Sofas,

Fauteuils, Lits, Etc.

PEINTURES PREPAREES

Marque de "ISLAND CITY" Commerce

Les peintures sont préparées avec de l'Huile de
Lin pure, sans mélange chimique.

Peinture à Plancher "ISLAND CITY" sèche
en 12 hrs. Peintures à Couvertures, etc.

P. D. DODS & CIE,

180 Rue McGill.

PRIX COURANTS.—MONTREAL 11 JANVIER 1894.

Allumettes.

Allumettes.

	Prix en gros
Télégraphe, la caisse.....	\$3 70
Tiger	3 40
Telephone	3 50
Star No. 2	2 50
Carnaval	2 80
Parlor	1 75
Louisville	\$2 50 à 2 65
Dominion	2 25

Articles divers.

Briques à couteaux, doz.	\$0 37	0 00
Bouchons communs gr.	0 20	0 30
Bleu Parisien	0 11	0 13
Brûleurs pour lampes		
No 1, doz.	0 90	1 00
No 2, " "	0 00	0 80
No 3, " "	0 00	0 70
Bougie Paraffine, lb.	0 12	0 13
" London Sperm	0 00	0 11
" Fourrier.	0 16	0 19
" trouées.	0 00	0 21
" couleur.	0 00	0 23
Chandelles, lb.	0 12	0 16
Cartes Jouer, doz.	0 40	2 50
Camomille lb.	0 23	0 35
Epingles à linges, bt. 5 gr	0 60	0 00
Lessivés concentré, com.	0 35	0 40
" pur.	0 00	0 70
Mine Royal Dome g.	1 70	0 00
" James g.	2 40	0 00
" Rising Sun large doz	0 70	0 00
" small doz.	0 40	0 00
" Sunbeam large doz.	0 70	0 00
" small doz.	0 00	0 35
Silverine grande, doz.	0 75	0 00
Mèches à lampe No. 1.	0 18	0 22
" No. 2.	0 00	0 15
" No. 3.	0 12	0 13
Savons, boîte.	1 00	3 45
Savon de Marseille (Castille) lb.	0 08	0 10
Câble coton 1 pce., lb.	0 18	0 22
" Manilla, lb.	0 13	0 14
" Sisal, lb.	0 10	0 10
" Jute, lb.	0 08	0 09
Ficelles 3 fils, 30 pieds.	0 45	
" 40 "	0 60	
" 48 "	0 70	
" 60 "	0 85	
" 72 "	1 00	
" 100 "	1 25	

Prix en gros

Ficelles 6 fils, 30 "	0 75
" 40 "	1 01
" 48 "	1 20
" 61 "	1 40
" 72 "	1 60
" 100 "	2 10
Vernis à harnais, gal.	0 00 1 20
" doz	1 10 1 20
" à tuyaux, gal.	0 00 0 90
" Parisien, doz	0 70 0 75
" Royal polish, doz	0 00 1 25
Seaux, 2 cordes, doz.	1 60 1 70
" 3 "	1 80 1 90
Pipes, en boîtes	0 60 0 90
Laveuse Nelson favorite	1 20 0 00
" Planet, doz.	1 61 1 80
Graine de lin, lb.	0 60 0 03
" moulu, lb.	0 00 0 04
" canari, lb.	0 05 0 05
" chanvre lb.	0 00 0 05
" Itapé, lb.	0 00 0 07
" canar paq., lb.	0 10 0 07

Balais.

Balais A à 4 cordes. (esc. 10 p.c.)	\$3.15
" B à 3 "	2.90
" M à 4 "	2.50
" X à 3 "	2.30
" C à 2 "	2.15
" O à 3 "	1.90
" P à 2 "	1.60
" No 5 "	1.35
Petits balais, dust.	2.00
Balais "Nelson."	
Ex Carpet, 4 cordes, manche fantaisie.	4.45
Manches en bois dur:	
Ex. Carpet, 4 cordes.	3.45
No X Paris 3 cordes.	3.20
Louise 3 cordes.	3.20
Extra Daisy 3 cordes.	3.00
No. 0 Hurl, 4 cordes.	2.90
No. 1 " 3 "	2.40
No. 2 " 2 cordes.	2.10
No. 3 " 2 cordes.	1.80
OK, 2 cordes.	1.45

Cafés.

Cafés verts.	
Moka	0 23 0 26
Java	0 22 0 25
Ceylan Plant	0 22 0 25

Prix en gros

Rio	0 15 0 20
Maracaibo	0 20 0 22
Jamaïque	0 19 0 23
Chicorée	0 10 0 12

Cafés rôtis.

Standard Java	36c
Old Gov.	31c
Imperial	31c
Arabian Mocha	36c
Pure	33c
Standard Java et Mocha	37c
Old Gov. Java et Mocha	35c
Java Siftings	31 c
Java-alque	27c
Maracaibo	30c
Rio	24 à 27c

Confitures et Gelées

Crosse et Blackwell, doz.	2.40 à 2.50
De Michel Lefebvre et Cie:	
Canistres de 1 et 2 lbs. la lb.	0 13
do 3, 4 et 5 bs.	0 12
do 6, 7 et 10 lbs.	0 11
Seaux de 7 lbs. la lb.	0 12
do 14 "	0 11
do 28 "	0 11
Tumblers de 8 onces. la douz.	\$1 25
do de 1 lb.	2 25

Gelées

Michel Lefebvre et Cie:	
Canistres de 1 et 2 lbs. la lb.	0 11
do 3, 4 et 5 lb.	0 10
do 6, 7 et 10 lbs.	0 09
Seaux de 7 lbs. la lb.	0 10
do 14 "	0 09
do 28 "	0 09
Tumblers de 8 onces. la douz.	\$1 25
do de 1 lb.	2 25

Divers

Citrouilles	\$0 80 0 90
Marmelades	2 10 2 15

Conserves alimentaires.

Légumes:	
Blé d'Inde doz.	0 90 1 05
" Yarmouth 2lbs	0 00 0 00
" Windsor	0 85 0 95

Prix en gros

Hoegg	1 20 1 25
Haïcots de Boston	2 10 2 25
Pois canadiens 2 lbs.	0 80 0 95
" fins	0 15 0 15
Pois très fins	0 15 0 17
" extra fins	0 17 0 19
Tomates	0 80 1 10
Haricots verts	0 85 1 00
Champignons la boîte	0 16 0 30
Truffes la douz.	2 25 2 50
Olives	2 25 2 50

Poissons:

Clams, 1 lb.	doz. 1 40 1 50
Homards	1 62 1 60
Hul res, 1 lb.	1 40 1 50
" 2 "	0 00 2 00
Maquereau	0 95 1 00
Sarignes canad.	boîte 0 00 0 05
" am	0 00 0 05
" frs	0 08 0 11
" 1/2 frs	0 13 0 18
Smelts (Eperlans)	0 00 0 00
Saumon	doz. 1 30 1 10
Hareng mariné	0 00 0 00
Anchois	3 25 0 00

Fruits:

Ananas, 3 lbs.	doz. 2 25 3 00
Bluets, 2 lbs.	0 00 0 00
" 3 lbs.	0 90 1 00
Fraises	1 75 2 00
Pêches, 2 lbs.	2 25 2 35
" 3 lbs.	3 10 3 25
Poires, 2 lbs.	1 60 1 70
" 3 lbs.	2 50 2 60
Pommes, gal.	2 15 2 25
" 3 lbs.	0 90 1 00
Prunes, 2 lbs.	1 50 2 00

Viandes:

Beef, 1 lb.	doz. 0 00 1 55
" 2 lbs.	0 00 2 65
" 14 lbs	0 00 18 00
Corn Beef, 1 lb.	1 30 1 55
" 2 lbs.	2 20 2 65
Dinde rôtie, 1 lb.	0 00 2 30
Langue, 1 lb.	0 00 3 25
" 2 lbs.	0 00 7 00
Langue de bœuf, 1 lb.	5 50 5 75
" 2 lb.	7 00 7 25
English Brawn	0 00 2 25
Bœuf émié et sec.	0 00 2 50
Pâtés de foie gras	6 00 8 00

A VIS DE FAILLITE
DANS L'AFFAIRE DE
ARSÈNE CRÉPEAU.

Marchand de Wotton, P. Q., failli.

Les soussignés vendront par encan public, en bloc,

Vendredi, le 19 Janvier 1894, à 11 hrs a.m.,

à leurs salles d'encan, No 89 rue St-Jacques, Montréal, tout l'actif du dit failli, savoir:

Stock de nouveautés	\$1584 70
Stock de chaussures	188.44
Stock de ferronnerie	2 7.93
Stock d'épicerie	208 15
Stock de vaisselle, papeterie, etc.	372.99
Garnitures de magasin	81.25
Roulant	115.00
Dettes de livres	913.11
	\$3762 87

Les dettes de livres seront vendues séparément. Le magasin sera ouvert pour l'inspection du stock, le 18 courant.

Pour autres informations s'adresser à

CHAS. DESMARTEAU, Comptable,
1598 rue Notre Dame.

MARCOTTE FRÈRES,
Encanteurs.

CHS. DESMARTEAU
Comptable, Auditeur et Commissaire
No 1598 rue Notre-Dame.

SPECIALITÉ :

REGLEMENTS D'AFFAIRES DE FAILLITES.

BILODEAU & RENAUD
COMPTABLES, AUDITEURS ET COMMISSAIRES,
No. 15 rue St-Jacques, Montréal.

Spécialité :

Règlement des Affaires de Faillites.
Téléphone 2003.



G. G. GAUCHER
Farines, Provisions, Produits de la ferme

SEUL AGENT EN CANADA DE LA
POUDRE ENGRAISSIVE et NOURRISSANTE
pour les Chevaux et bêtes à corne.

TONIQUE, STOMACHIQUE, DEPURA-
TIVE et VERMIFUGE.

91 et 93 Rue des COMMISSAIRES
MONTREAL.

JOHN MORRIS
AGENT D'IMMEUBLES

Assurances Contre le Feu,
Prets sur Hypothèques

126, RUE ST-JACQUES
Téléphone 2890. MONTREAL.

F. VALENTINE
COMPTABLE ET LIQUIDATEUR DE FAILLITES
TROIS-RIVIERES.

Renseignements commerciaux donnés confidentiellement aux abonnés.

The JAMES ROBERTSON CO., limitée
Marchands de METAUX et Fabricants de TUYAUX en PLOMB

Coules en plomb comprimé PLOMB DE CHASSE Mastic, BLANC DE PLOMB. Spécialité de l'enveloppe des FILS ELECTRIQUES avec du Blanc de Plomb; aussi SCIÉS RONDES, SCIÉS A MOULINS, GODENDARDS et autres scies.

Bureaux: 144 RUE WILLIAM
Usines: coin des rues William et Dalhousie
MONTREAL.

CHAMBRE DE COMPENSATION DE MONTREAL.

BORDERAUX BALANCES

Total pour la sem. terminée le 11 janv. 1894..... \$10,661,603 \$1,973,478

Sem. Corresp. 1893. 13,414,181 1,939,096

" " 1892. 12,112,324 1,773,705

" " 1891. 9,434,709 1,884,573

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 11 JANVIER 1894.

	Prix en gros	
Huile coton (union)...	0 85	0 95
" olive, Barton & Co.		
G. qts.	0 00	7 50
" pints	0 00	8 50
" Possel qrts	0 00	2 75
" pint	0 00	3 50
" 4 doz.	0 00	3 75
Loubon, la		
caisse 2d.	0 70	0 75
Plagniol c.	0 00	9 50
Graisses à lubrifier.		
Graisse tins	3 lbs.	0 00
" "	5 lbs.	0 00
" "	10 lbs.	0 00
à roues imp'l doz	0 00	0 60
Diamond doz	0 00	0 75
Fraser doz	0 00	1 00

Liqueurs et spiritueux.		
Brandies. (droits payés.)		
Hennessy * caisse	12 00	12 50
" V O "	16 00	0 00
" gallon	6 75	0 00
Martel * caisse	12 25	0 00
Jules Rizat caisse	10 50	0 00
" gallon	3 90	0 00
Marecau caisse	9 50	0 00
Baudet et Brisset caisse	10 75	0 00
Quantin & Co., caisse	0 00	8 50
" gallon	3 90	4 10
Commandon & Co. rés. 1828	0 00	23 40
Doctor's Special	0 00	11 00
Jockey Club * * * caisse	7 50	0 00
" V.O.	8 75	0 00
" V.S.O.	10 00	0 00
" V.S.O.P.	12 00	0 00
P. Richard carte blanche	12 qts	8 50
" "	24 pts	9 50
" "	48 pts	11 50
" "	24 pts	12 00
" "	24 pts	13 00
" "	48 pts	14 00
" Imp. flasks 16 à la c.	10 00	
Do-by, cais. e.	7 00	0 00
B. Llet & Fils *** caisse	10 50	0 00
" *** gall.	3 60	0 00
Bisquit Dubouché, caisse	9 50	0 00
" gall.	4 00	4 25
Renault & Cie. caisse	15 00	0 00
" gal l.	3 95	4 15

Prix en gros.		
Quantin & Cie, gall.	3 95	4 15
Barnett & Fils, caisse	9 25	10 00
" V S O "	14 00	15 00
" V S O P "	15 00	16 00
Rhums.		
Jamaïque gallon	4 00	6 00
Hurard (Martiniq.) caisse	0 00	10 50
" gallon	0 00	3 90
St. James, caisse	12 qts	0 00
" "	12 out.	0 00
" "	24 pts	0 00
" "	48 pts	0 00
St. Georges "	12 lit.	0 00
" "	24 pts imp.	14 00
Gins		
Caisse verte. rouge.		
Jno. De Kuyper 1 c. à 24.	5 75	11 00
" 25 à 49 c.	5 70	10 95
" 50 c. et plus	5 65	10 90
Melchers et Eagle 1 c. à 24.	4 95	9 95
" 25 à 49 c.	4 90	9 85
" 50c et plus	4 85	9 75
Méeus "	5 50	0 00
Jno. De Kuyper caisse bl.		3 50
" gallon	2 90	3 00
Méeus, gallon	2 75	2 80
Blankenheyin & Nolet,		
" Key" gin, caisse	5 00	9 75
" Pon. es.	0 00	2 75
" "	5 00	5 25
A. C. A. Nolet	2 70	2 75
" gal		
Vaughan, Jones D.G. caisse	pts.	7 50
" "	qts.	8 50
Nicholson, Old Tom	pts.	7 25
" "	qts.	8 25
Slr Rob. Burnett	pts.	7 50
" "	qts.	8 50
Whiskys Importés.		
Cl ymore Scotch, caisse 0 00	8 75	
" gallon 0 00	4 25	
Kilby "	caisse 0 00	9 75
Aberdeen "	" 0 00	10 00
Bushmill "	" 0 00	9 50
H. Farman & Co. "	" 7 25	8 25
" gallon 3 75	3 85	
Royal Eagle "	caisse 0 00	9 25
" "	caisse 0 00	9 25
" "	gallon 3 90	4 00

Prix en gros		
Mackie's R.O sp Scotch c'se	10 00	10 50
" Islay "	8 00	8 25
" Brand "		
Glentalloch "	8 50	8 65
" High'd "		
" gallon	3 40	3 55
Glenlivet * caisse	8 75	9 00
" * * * "	9 75	10 00
" old gall.	4 00	6 00
Watson old Scotch, caisse		
" qts.	7 00	8 00
" pts.	8 00	9 00
Bushmills Irish, caisse	10 00	10 50
J Jameson & Sons * Ir.	9 50	10 00
" " "	10 25	10 70
" " "	11 25	11 50
Geo Rae & Co " "	9 25	10 00
" " "	9 50	10 25
Banagher " "	9 70	10 00
Dunville & Co " c'se	7 50	7 75
Watson old Irish, caisse	qts	7 00
" pts	8 00	9 00
Spiritueux Canadiens, gal. imp.		
Esprit de vin, 65 O. P.	3 85	4 00
" 50 O. P.	3 60	3 80
" 25 U. P.	1 90	2 00
Rye " "	1 90	2 00
Toddy " "	1 85	2 00
Malt " "	1 90	2 00
Vieux Rye, 4 ans.	2 05	0 00
" 5 ans.	2 25	0 00
" 6 ans.	2 35	0 00
" 7 ans.	2 55	0 00
Caisse.		
Corby I. X. C.	8 25	0 00
" X. T. C.	6 25	0 00
Imperial 1886 qts	7 25	0 00
" 1886 flasks	7 75	0 00
" 1886 1/2 flasks	8 25	0 00
Club 1886 qts.	8 75	0 00
" 1886 flasks	9 25	0 00
" 1886 1/2 flasks	9 75	0 00
Apéritifs.		
Angostura, caisse 2 doz.	14 00	15 00
Orange Bernard, caisse	5 50	0 00
Vermouth Nilly Prat c.	0 00	0 00
Vermouth Italien, caisse	0 00	0 00

Liqueurs Cusentier.		
Prix en gros		
Crème de Menthe glaciale		
" verte	10 50	13 00
Curacao	00 00	10 50
Prunelle	00 00	13 00
Kummel	00 00	12 00
Crème de Cacao	00 00	14 25
Anisette, caisse	00 00	13 00
Cherry Brandy, caisse	00 00	11 25
Crème de Noyau, Moka,		
Genièvre, etc., caisse	00 00	10 50
Abaithe supér. caisse	00 00	10 50
Vermouth, caisse	6 00	6 25
Kirsch de com. caisse	9 50	10 00
Kirsch fin.	10 50	11 00
Liqueurs Sainctoin Frères.		
Curacao triple sec. c'se	\$17 50	0 00
Curacao vert.	" 14 00	0 00
Marasquin de Zara.	" 13 50	0 00
Liqueurs Marspott & Cie.		
Menthe glaciale c'se	\$12 50	0 00
Pippermint	" 12 50	0 00
Kirsch vieux	" 12 50	0 00
Marc vieux	" 12 50	0 00
Chartreuses.		
	12 lit.	24 1/2 lit.
Du Couvent de la G'de		
Chartreuse Jaune, c'se.	\$22 00	23 00
" Verte	\$26 00	27 00
de l'Abbaye de la Chaise		
Dieu jaune.	00 00	15 50
La Gauloise, jaune, c'se.	16 00	17 00
Verte, caisse	20 00	21 00
Liqueurs Rouvière Fils.		
	12 b l.	24 1/2 btl.
Crème de Cassis, caisse	\$10 50	0 00
Fleur de Cassis,	" 12 00	0 00
Cassis Rouvière Sec	" 13 50	0 00
Cassi Savary	" 11 00	0 00
Kirsch Côte d'Or, 1er ch.	10 00	13 00
Kirsch Côte d'Or * * * c.	12 50	15 50
Kirsch Savary	" 11 00	0 00
Crème de Framboise	" 15 00	0 00
Prunelle Superfine	" 15 50	0 00
Gnignolet	" 10 50	0 00
Dijonnaise jaune	" 18 00	17 00
Sirup de Framboise	" 8 00	0 00
Sirup de Groseille	" 8 00	0 00
Sirup d'Orgeat	" 8 00	8 00

GRAINS ET PROVISIONS

Nous avons encore une semaine sans transactions importantes à signaler. La reprise des affaires cependant ne peut tarder. Les commandes de réassortiment surtout dans les poissons vont bientôt arriver, car nous ne sommes pas bien éloignés maintenant du carême. Tout indique que les poissons salés seront fermes dans les prix actuels, car les stocks ne sont pas très abondants :

Farines : Superfine, \$2.75 à \$3.00 ; Fine, \$2.50 à \$2.60 ; Forte, \$3.75 à \$3.90 ; Extra, \$3.10 à \$3.25 ; Patente, \$3.75 à \$4.00 ; S. Roller, \$3.40 à \$3.50 ; S. Baker Manitoba, \$3.75 à \$4.00.

Grains : Avoine par 34lbs 37 à 38c ; Orge 55c ; Son 85c ; Gruau \$1.25 à \$1.50 ; Fèves \$1.50 à \$1.60 ; Pois No. 1, 80 à 85c ; Pois No. 2, 72 à 75c ; Blé d'Inde 63 à 65c ; Foin par tonne \$10.00 à \$10.25 suivant la qualité.

Poissons : Morue verte No 1, \$1.75 ; Do No 2, \$1.00 ; Saumon No 1, \$15.00 ; Do No 2, \$14.00 ; Hareng, C. B., \$5.75 ; Do, Labrador, No. 1, \$6.00 à \$6.00 ; Do, do, No. 2, \$5.00 à \$5.50c ; Truite, \$10.

Provisions : Lard Short Out, \$21.00 ; Saindoux en seaux, \$1.75 à \$1.80 ; Do en chaudière, 9 à 9c ; Suif, 5 à 6c ; Do en panne, 3 1/2 à 4c.

Huiles : Loup-marin " Straw " 35c ; de morue, 32 à 33c ; de marsouin, 35 à 40c.

Il existe dans la composition de notre conseil municipal, une lacune que les intéressés sont bien décidés à ne pas tolérer plus longtemps.

On trouve étrange, et l'on a raison, que l'importante et capitale industrie du cuir et de la chaussure ne compte aucun représentant au conseil de ville.

C'est elle qui, en définitif, donne à Québec le plus considérable et le plus clair de ses revenus.

Je sais de bonne source qu'aux prochaines élections civiques il y aura au moins un candidat sur les rangs, choisi parmi les plus en vue des tanneurs de St-Roch, et il se fait déjà un mouvement dans ce sens.

Nous ne pouvons qu'y applaudir de tout cœur.

Nous avons à enregistrer cette semaine deux ventes de propriétés, l'une sur la rue St-Louis, quartier fashionable, à raison de \$6,000.00 et l'autre, la Salle de Théâtre de l'académie de musique à raison de \$10,000.00. Cette dernière avait coûté, dit-on, \$50,000.00 et ses ci-devant propriétaires y avaient dépensé en réparation la somme de \$19,000.00. Les nouveaux acquéreurs y feront, paraît-il, des réparations au montant de \$30,000.00. L'idée qu'on prêtait à la compagnie du Pacifique de bâtir un théâtre est, me dit-on sans fondement.

L. D.

NAP. MATTE,

Comptable, Auditeur et Liquidateur.
BUREAU :
Bâtisse de la Banque Nationale,
75 RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE, QUEBEC.
Tél. Bell, bureau, 731. Tél. Bell, résid., 872.
Spécialité :—RÈGLEMENTS DE FAILLITES.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

BREVETS CANADIENS

Brevets émis par le Bureau des brevets, Ottawa, Canada, du 26 décembre 1893 au 5 janvier 1894.

26 DECEMBRE 1893

- 44961—Voie pour portes glissantes, Riley J. Hosner.
- 44962—Ferrure de porte glissante, Riley J. Hosner.
- 44963—Ronteau immobile, Riley J. Hosner.

27 DECEMBRE 1893

- 44964—Ustensile en feuille de métal, Wm Pratt.
- 44965—Appareil pour la distribution des fluides, Jas. McNaughton.
- 44966—Bibliothèque, Jas Stinson.
- 44967—Patron pour manches, Simon Christiansen.
- 44968—Patron pour essayer les vêtements, Simon Christiansen.
- 44969—Procédé pour obtenir du carbamide de para-phénétole, Hermann Thoms.
- 44970—Télégraphe autographique, Sylvester P. Denison.
- 44971—Boîte à l'usage des mathématiques, Newton Z Fulton.
- 44972—Machine pour la fabrication des tissus métalliques, Aloa L. Kitselmann.
- 44973—Machine à lier les cigares, Jno. N. Abraham.
- 44974—Moyeu de roue, Robt. G. Petway.
- 44975—Outil, Jas. A. Crane.

28 DECEMBRE 1893

- 44976—Fanchouse de pelouse, Samuel W. Martin.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 11 JANVIER 1894

Vinaigres.		Prix en gros	
Vinigre Bordeaux	0 62½	0 65	
M. Lefebvre & Cie, en cruche	1 50	0 00	
Malt, gallon	0 55	0 00	
La Bruyère	1 60	0 00	

Eau de Javelle.		Doz. Gros.	
Eau de Javelle	0 70	7 50	
de F. Cormond			

Vins.		Non Mousseux	
Bordeaux ord., caisse	3 00	3 50	
" gall.	1 10	1 25	
Bordeaux Médoc, caisse	5 65	6 65	
" St Julien,	6 65	7 65	
" Châteaux,	20 00	25 00	
Bourgogne, caisse	8 00	12 00	
" gallon	06 00	00 00	
Sicile, gallon	1 40	1 40	
Sherry, caisse	6 61	11 00	
" gallon	00 00	00 00	
Porto, caisse	6 00	15 00	
" gallon	00 00	00 00	
Moselle, caisse	00 00	00 00	
Sauternes, caisse	6 65	7 65	
Graves, caisse	6 50	7 50	

Champagnes:		qrts. pgs.	
J. Mumm, caisse	\$26 00	28 00	
G. H. Mumm, caisse	31 00	33 00	
Arthur Röederer, caisse	25 00	27 00	
Yve Cliquot, caisse	31 00	33 00	
Pommery, caisse	31 00	33 00	
Frémont, caisse	26 00	27 00	
Morizet, caisse	25 00	27 00	
Louis Röederer, caisse	29 00	31 00	
Gold Luck Sec, caisse	30 00	32 00	
Piper Heidsieck, caisse	28 00	30 00	
Perrier Jouet, caisse	31 00	33 00	

E. Mercier & Cie., carte		Prix en gros	
or, caisse	31 00	33 00	
Gd vin des Ambassades, c	14 00	15 25	
Vin des Princes, caisse	24 00	25 00	
Vin d'été, caisse	18 00	19 00	

Mousseux.		Prix en gros	
Bourgogne Mousseux, c.	00 00	00 00	
Moselle Mousseux, c.	00 00	00 00	
Hock Mousseux, caisse	00 00	00 00	
Saumur, Tessier & Co., c	14 00	15 50	
" Nerea Raphaël, c	14 00	15 00	

Bières.		Alex:	
Ind Coope & Co., caisse	qts 2 10	0 00	
" pts	1 45	0 00	
Bass's (Bull dog), "	qts 2 45	2 50	
" pts	1 60	1 65	
Domestique, "	qts 0 85	1 25	
Porter:		Domestique, "	
" pts	0 60	0 75	
Guinness & Sons, "	qts 2 40	2 45	
" pts	1 58	1 62½	
Domestique, "	qts 1 15	0 00	
" pts	0 70	0 60	

Chocolats.		Mentier.	
Papier Jaune	lb. \$0 31	\$0 36	
Chamols	" 0 43	0 48	
Rose	" 0 50	0 56	
Bleu	" 0 58	0 66	
Vert	" 0 50	0 56	
Lilaz	" 0 58	0 66	
Bronze	" 0 65	0 71	
Blanc glacé	" 0 73	0 83	
Premium	" 0 38	0 42	

Saintoin Frères.		Prix en gros	
De Santé par boîte de 10 lbs.	lb. \$0 29		
Bonbons	" 0 45		

Drogues et Produits Chimiques		Prix en gros	
Acide tartrique	la lb.	0 40	0 45
" carbollique	"	0 40	0 45
" oxalique	"	0 08	0 12
" citrique	"	0 60	0 65
Alun	lb.	0 01½	0 24
Aloès du Cap	"	0 13	0 15
Borax raffiné	"	0 09	0 12
Bromure de Potass.	"	0 33	0 42
Bicarbonat de Soude	"	0 00	2 50
Bichrom. de Potasse	"	0 10	0 12
Pearline, boîte	"	5 00	0 00
Campbre anglais	lb.	0 85	0 95
Camphre américain	"	0 00	0 75
Chlor. de Potasse	"	0 00	0 00
Chlorure de chaux	"	0 02½	0 03
Crème de tartre	"	0 25	0 30
Cendres de soude	"	0 11	0 02
Couperose, 100 lbs.	"	0 80	1 00
Garance	lb.	0 00	0 00
Glycérine	lb.	0 17	0 20
Gomme arabique	lb.	0 50	1 25
Gomme épinette	lb.	0 25	0 00
Indigo Madras	lb.	0 70	0 80
Indigo Bengal	lb.	1 50	1 75
Soda à laver par 100 lbs.	"	0 90	1 00
Soda à pâte par baril	"	0 00	2 50
Soufre poudre	"	2 50	3 00
Soufre bâtons	"	2 50	3 00
Soda caustique 60°	100 lbs	2 50	2 75
Soda caustique 70°	100 lbs	2 75	3 00
Sels d'Epsom	"	1 75	3 00
Sel de soude	100 lbs	0 90	0 95
Extrait de Campêche	lb.	0 10	0 11
Extrait de en paquets	lb.	0 12	0 14
Sulfate de morphine	lb.	1 90	2 00
Sulfate de cuivre	lb.	0 00	0 00
Strychine	oz.	0 90	1 00
Sumac	la tonne	70 00	75 00
Oplum	lb.	4 00	4 25
Phosphore	lb.	0 00	0 75
Iodure de potasse	lb.	3 75	4 00
Quinine	oz.	0 40	0 45
Salpêtre	lb.	0 07	0 08
Vert de Paris	"	0 00	0 00
Vitriol	"	0 05	0 08

Produits Pharmaceutiques.		Prix en gros	
Huile de ricin (castor), la lb.	0 10	à 0 11	
" " " 1 oz. p. doz	0 35		
" " " 2 " " "	0 50		
Huile de ricin (castor), 1 oz. p. doz	0 75		
" " " 4 " " "	0 90		
" " " 6 " " "	1 00		
" de foie de morue, demiards			
" " " par doz	1 50		
Wyeth's demiards par doz	6 50		
" " " par gal.	1 20	à 1 50	
Trézor des nourrices, par doz	1 15		
Sirop Dr Coderre (5 p.c.)	1 75		
Hop Bitters	7 00		
Radway Ready Relief	1 75		
Pain Killer, par doz	1 75	à 2 00	
Eau de Cologne	1 50	0 00	
" Hoyt's	1 85	0 00	
Eau de Floride, Murray & Lanman	4 75	0 00	
Essences 55c.	\$1 50	1 75	
" café	\$2 35	6 75	

Spécialités de L. Robitaille, Joliette.		Doz. Gros.	
Elixir Résineux Pectoral	\$1 75	\$18 00	
Restaurateur de Robson	3 50	38 00	
Pilul. antibil. du Dr Ney	1 50	15 00	
Spéc. antiastmat. gr.	6 25	65 00	
" " petite	3 25	33 00	
Anticholériq. du Dr Ney	3 50	40 00	
Salsepareille grande	7 00	90 00	
" " p. tite	3 75	40 00	
Onguent antihémor.	1 75	18 00	
" antidart.	1 75	18 00	
Onguent magique gr.	1 75	18 00	
" magique pet.	1 00	10 00	
Pommade "c. les cors"	1 75	18 00	
Baume Catarrhal gr.	7 00	75 00	
" " petite	3 50	36 00	
Tue-douleur dentaire	1 75	18 00	
Poudre dépurative Vink	1 75	18 00	
Spécifique du prof. Vink	6 00	65 00	
Vernifuge	1 00	42 00	

Fondée en 1867.

L. W. TELMOSSÉ & CIE

(Successors de Gaucher et Telmosse)

Importateurs d'Épiceries, Vins, Liqueurs, Conserves Alimentaires, Etc.

87 et 89 rue des Commissaires, 242, 244 et 246 rue St-Paul, Montréal.

N. B. - Nous faisons une spécialité des Vins de Messe, Sicile, Tarragonne, et nous tenons constamment en mains les vins de Sauterne et Clarets.

The Consolidated PLATE GLASS Company (Limited)

165, 167 RUE DES COMMISSAIRES
338 Rue St Paul.

L. I. HOIVIN, - - - Gerant.

A VIS DE FAILLITE
DANS L'AFFAIRE DE
VICTOR GAUTHIER,
No 1064 rue Ontario, Montréal.

Les soussignés vendront par encan à notre bureau, No 7 Place d'Armes, Montréal,

Jendredi, 18 Janvier 1894, à 11 hrs.

l'actif de la succession, comme suit :

Fonds de commerce de marchandises seches \$15,534.89
-Fixtures 372.27

Dettes de livres, d'après liste \$15,907.16
1,099.95

Le magasin sera ouvert les 16 et 17 Janvier.

KENT & TURCOTTE,
7 Place d'Armes, Montréal.

MARCOTTE & FRERE, Encanteurs.

A VIS DE FAILLITE
DANS L'AFFAIRE DE
Dame PHILOME DEROME,
"G. Coderre," Hôtelier,
No 1799 rue Ste-Catherine, Montréal, failli,

Les soussignés vendront par encan public, en bloc,

Vendredi, le 12 Janvier 1894, à 11 hrs a.m.

à leur salle d'encan, No 89 rue St Jacques, tout l'actif de la dite faillite, savoir :

Stock de liqueurs, cigares, garnitures de bar, piano, licence, etc., se montant d'après inventaire \$1657.13

Pour toutes autres informations s'adresser à

CHS. DESMARTEAU, Curateur,
No 1598 rue Notre-Dame.

MARCOTTE & FRERE, Encanteurs.

A VIS DE FAILLITE
DANS L'AFFAIRE DE
J. B. MAILHOT & FILS,
Entrepreneurs, de la cité de Montréal, failli.

Les soussignés vendront par encan public

Jendredi, le 25 Janvier 1894, à 11 hrs a.m.

Au bureau d'affaires de CHS. DESMARTEAU, le curateur dûment nommé à la dite faillite, au No 1598 rue Notre-Dame, l'immeuble suivant, savoir

UN LOT DE TERRE de forme irrégulière située dans le quartier St-Jacques, en la cité de Montréal, s'étendant de la rue Visitation où le dit lot de terre a un front de quarante-trois (43) pieds jusqu'à la rue Beaudry qui vient d'être prolongée, et où le dit lot a un front de soixante et dix-neuf (79) pieds, le tout mesure anglaise, et plus ou moins; le dit lot de terre faisant partie du lot connu et désigné sous le numéro cinquante-huit (58) au plan et livre de renvoi officiels du quartier St-Jacques et borné comme suit: A un bout au nord-est par la rue Visitation, à l'autre bout, au sud-ouest par la prolongation de la dite rue Beaudry, qui a été faite par expropriation d'une partie du dit numéro cinquante-huit (58) et de parties des des dits avoisinants, d'un côté au nord-ouest, partie par le numéro officiel cinquante-neuf (59) appartenant à Léandre Gauthier, partie par une autre partie du numéro officiel cinquante-huit (58) appartenant à Noël Bourassa et partie par le numéro officiel soixante et deux (62) appartenant à la succession de Albert Furnise, et de l'autre côté au sud-est par les numéros officiels cinquante-cinq (55), cinquante-six (56), cinquante-sept (57) du dit quartier St-Jacques, en la cité de Montréal, avec toutes les bâtisses et dépendances sus-érigées.

L'immeuble sus-décrié sera vendu, sujet aux hypothèques et autres charges grevant le dit immeuble, le jour de la vente.

Pour procès-verbal de vente, certificats de recherches, titres et toutes autres informations s'adresser à

CHAS. DESMARTEAU, Curateur.
1598 rue Notre-Dame, Montréal.

MARCOTTE & FRERE, Encanteurs.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 11 JANVIER 1894.

Prix en gros	
Fers et Métaux.	
FERRONNERIE ET QUINCALLERIE.	
<i>Fers à cheval :</i>	
Ordinaires, au baril.....	3 65 0 00
do par 25 barils.....	3 50 0 00
En acier.....	0 00 0 00
<i>Fers à repasser</i> par lb 0 03 1 03 1/2	
<i>Fiches :</i> Coupées, toutes dimensions, par 100 lbs 3 15 3 75	
Pressées, do. Esc. 20 p.c 3 90 0 00	
" 7-16.....	3 90 0 00
" 4.....	4 25 0 00
" 5-16.....	4 50 0 00
" 1.....	4 75 0 00
<i>Fil de fer :</i>	
Poll. de No 0 à No 8, par 100 lbs Esc. 15 p.c.....	2 60 0 00
Galvanisé.....	3 35 0 00
Huile et brûlé.....	2 70 0 00
Esc. 20 p.c.....	
Brulé pour tuyau, la lb.....	0 06 0 07
Barbelé pour clôtures.....	0 04 0 00
<i>Fil de laitton, à collets</i>	
par lb 0 35 0 40	
<i>Fontes Malltables</i>	0 09 0 10
En lumes.....	0 10 1 11
<i>Charnières :</i>	
T et "Strap"..... par lb 0 05 0 05 1/2	
Strap et Gonds filetés 0 03 1 04 1/2	
CLOUS, ETC.	
<i>Clous coupés à chaud :</i>	
De 5 1/2 à 6 pcs, par 100 lbs	\$2 25
5 pcs.....	2 30
4 à 4 1/2.....	2 35
3 1/2 à 4.....	2 40
3 pcs.....	2 45
2 1/2 à 2 1/2.....	2 50
2 à 2 1/2.....	2 65
1 1/2 à 1 1/2.....	2 75
1 1/2 pouce.....	3 25
<i>Clous coupés à froid :</i>	
De 1 1/2 à 1 1/2 pcs, par 100 lbs	2 75
1 1/2 pouce.....	3 15
<i>Clous à finir par 100 lbs :</i>	
1 pouce.....	4 50
1 1/2.....	4 00
1 1/2 à 1 1/2.....	3 60
2 ct 2 1/2.....	3 40
2 1/2 à 2 1/2.....	3 25
3 à 6.....	3 10
<i>Clous à quarts par 100 lbs</i>	
1/2 pouce.....	4 00
1.....	3 75
1 1/2.....	3 75

Prix en gros	
<i>Clous à tver par 100 lbs :</i>	
1 pouces.....	4 75
1 1/2.....	4 25
1 1/2 à 1 1/2.....	3 00
2 à 2 1/2.....	3 40
2 1/2 à 2 1/2.....	3 25
3 à 6.....	3 10
<i>Clous d'acier..... 10c en sus</i>	
Clous galvanisés, par 100 lbs.....	\$9 25
Clous à ardoise.....	4 50
Clous à cheval No 7.....	2 16
" 8.....	2 07
" 9 et 10.....	1 98
<i>Limes, râpes et tiers points :</i>	
1ère qualité, escompte..... 50	\$0 00
2me qualité, "..... 60	\$0 00
Mèches de tarière, esc..... 60	\$0 00
Tarrières..... 60	\$0 00
Vis, à bois, escompte..... 70	\$0 00
Boulons à voiture, esc..... 70	\$0 00
Boulons à bandage..... 55	\$0 00
Boulons à lisses..... 70	\$0 00
Métaux.	
<i>Cuivre.</i>	
Lingots..... par lb	\$ 0 12 8 c
En feuille.....	0 25 0 26
<i>Etain.</i>	
Lingots.....	0 23 0 21
Barres.....	0 24 0 25
<i>Plomb.</i>	
Saumons..... par lb	0 03 1 03 1/2
Barres.....	0 04 1 05
Feuilles.....	0 05 0 05 1/2
De chasse.....	0 06 0 00
Tuyau..... par 100 lbs	5 25 5 5
<i>Zinc.</i>	
Lingots, Spelter par lb	0 05 1 06
Feuilles, No. 8.....	0 06 0 06 1/2
<i>Acier.</i>	
A ressort..... par 100 lbs	3 00 3 25
A lisse.....	2 25 2 50
Américain.....	5 50 6 00
A bandage.....	2 50 2 75
A pince.....	3 25 3 50
Fondu..... par lb	0 12 0 13
Poulo, ordinaire.....	0 00 0 07
De mécanicien.....	0 00 0 04
<i>Fontes.</i>	
Siemens..... par tonne	18 50 19 00
Coltness.....	20 00 20 50
Calder.....	19 00 19 50
Langloan.....	19 50 20 00
Summerlee.....	19 50 20 00
Gart-herric.....	00 00 19 00

Prix en gros	
Glengarnock.....	0 00 00 00
Carnbroe.....	18 50 19 00
Eglinton.....	18 75 19 25
-hotts.....	00 00 00 00
Canadienne.....	17 50 18 00
<i>Fer en barres.</i>	
Canadien..... par 100 lbs	1 85 1 90
Anglais.....	2 25 2 30
Affiné.....	2 55 2 65
De Suède.....	3 75 4 00
De Norvège.....	3 75 4 00
Lowmoor.....	6 50 0 00
" en verge.....	0 09 0 10
<i>Feuillard.</i>	
A cercier..... par 100 lbs	2 40 2 60
Double.....	2 40 2 60
<i>Toles.</i>	
Noire, Nos 10 à 20, p. 100 lbs	2 50 2 60
" 22 à 24, ".....	2 30 2 40
" 26 par 100 lbs.....	2 40 2 50
" 28 par 100 lbs.....	2 50 2 60
Galvanisée Morewood.....	0 06 1 06 1/2
Queen's head.....	0 05 0 05 1/2
Etamée, No. 21, 72x30.....	0 07 1 08
" No. 16, ".....	0 08
" No. 28, 81x36 p. 100 lbs.....	0 08
Rus-le, Nos 8, 9 et 10, par lb.....	0 11
Canada, par boîte.....	2 45 à 0 00
<i>Fer blanc.</i>	
Coke I C par boîte.....	3 35
Charbon de bois I C par boîte.....	3 75
" I X.....	4 75
Pour chaq. X additionnel extra.....	1 00
Charbon de bois D C.....	4 75
" I C Bradley 5 75 à 6 00	
Fer blanc terné.....	7 00 7 50
Matériaux de Construction	
CIMENTS	
Ciment de Portland.....	2 25 3 00
Plâtre calciné.....	1 80 2 00
Chaux, maçonnerie p. 100 lbs 0 40 0 50	
PLATRE POUR LA TERRE	
Le quart.....	0 95 1 00
Au char.....	0 00 0 95
BRIQUEES	
De Montréal.....	10 00 12 00
Du bord de l'eau.....	6 90 8 00
Refractaires.....	22 00 26 00
Brique pressée.....	25 60 35 00
PEINTURES	
Blanc de plomb pur, par baril de 25 à 100 lbs.....	5 50 6 00

Prix en gros	
No 1.....	5 00 5 50
2.....	4 50 5 00
3.....	4 25 4 50
sec.....	5 50 6 00
Rouge de Paris, Red Lead.....	4 00 5 00
Rouge de Venise, Anglais.....	1 75 2 00
Ocre jaune.....	1 75 2 00
Ocre rouge.....	1 75 2 00
Blanc de Céruse.....	0 59 0 60
Peintures préparées, gal.....	1 00 1 20
Huile de lin crue.....	0 61 0 62
" bouillie.....	0 63 0 64
Ess. de Térébenthine.....	0 48 0 50
Mastic par 100 lbs.....	2 10 2 50
Papier goudronné, la lb.....	0 01 0 02
Papier feutre le rouleau.....	0 65 0 60
VERRES A VITRES	
United 14 à 25..... 1 30 à 1 40	50 p.c.
" 26 à 40..... 1 40 1 50	
" 41 à 50..... 3 25 3 40	100 p.c.
" 51 à 60..... 3 50 3 65	
" 61 à 70..... 3 80 3 95	
" 71 à 80..... 4 30 4 40	
" 81 à 90..... 4 80 4 90	
" 91 à 95..... 6 30 6 40	
TUYAUX.	
<i>(Escompte 50 p. c.)</i>	
<i>Tuyaux en grès :</i>	
4 pcs. par longueur de 3 pd.....	\$0 15
6 ".....	0 20
9 ".....	0 30
12 ".....	1 26
15 ".....	1 26
18 ".....	2 70
<i>Coudes ronds :</i>	
4 pouces chacun.....	0 75
6 ".....	1 00
9 ".....	1 75
12 ".....	2 50
<i>Tuyaux de réduction :</i>	
6 x 4 pouces chacun.....	1 40
9 x 6 ".....	1 90
12 x 9 ".....	2 75
<i>Connection simple carrée ou fausse équerre :</i>	
4 x 4 pouces chacun.....	0 90
6 x 4 ".....	1 50
6 x 6 ".....	1 50
9 x 6 ".....	2 10
9 x 9 ".....	2 10
12 x 9 ".....	3 00
12 x 12 ".....	3 00

Pilules Antibiliauses.



MARQUE DE COMMERCE

Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Biliauses: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliauses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'elles ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Lavalrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE.

NOUS OFFRONS À DES PRIX EXCESSIVEMENT BAS

UN LOT CONSIDÉRABLE DE

Dattes, Figs, Raisins, Corinthes

Ces fruits nous arrivent trop tard pour le commerce des fêtes de Noël et du Jour de l'An. Nous désirons en disposer le plus tôt possible.

N. B. — Ecrivez pour nos prix.

LAPORTE, MARTIN & CIE

Epiciers en Gros, Montréal.

ANDRE DESJARDINS

— Importateur de —

FRUITS ETRANGERS ET DOMESTIQUES

142-143 MARCHE BONSECOURS

MONTREAL.

Ci-derant occupé par O. & E. HARRI.

Toute commande promptement exécutée.

Téléphone Bell 1742.

LITERIE

DE LA

MAISON LA PLUS RENOMMÉE, ÉTABLIE DEPUIS 25 ANS.

Prix absolument les PLUS BAS.

J. E. TOWNSEND

1 Petite Rue St-Antoine, coin Rue St-Jacques seulement.

Téléphone 1906.

GROS et DÉTAIL.

J. S. CUTHBERTSON

ENTREPRENEUR

Carré du Beaver Hall

N° 1

MONTREAL.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 11 JANVIER 1894.

Prix en gros		do 2240 lbs. 1	
Connection double, carrée ou fausse équerre :			
4 x 4 pouces chacun	1 40	Scotch Grate	do 2000 " 5.25 6.00
6 x 4 " "	1 90	Scot h Steam	do 2240 " 4.25 5.25
6 x 6 " "	1 90	Vale Grate	do 2000 " 5 50
9 x 6 " "	2 75	Welsch Anthracite	do 2000 " 6 00
9 x 9 " "	2 75	Pictou	do 2240 " " "
12 x 9 " "	4 00	Cape Breton	do " " " 3' 60
12 x 12 " "	0 00	Glance Bay	do " " " à
		Sydney	do " " " 4 00
		Reserve	do " " " " "
		Charbon de forge	do 2000 " 6 25 6.50
		Lehigh pour fond.	do " 6.50 6.75
		Coke	do " par chaldron 6.75 7.10
		" usage domestique	do " 3.00
		" concassé	do " 3.50
		" Selon distance et qualité.	
Siphon :			
4 pouces	1 40	simple. double.	
6 " "	1 90	do " "	
9 " "	2 75	do " "	
12 " "	4 00	do " "	
Tuyaux à cheminée :			
9 pouces, par pied	0 25		
12 " "	0 40		
Charbons.			
PRIX DE DÉTAIL.			
Grate par tonne de 2000 lbs.	\$8 00	Erable la corde	\$4 75 à \$5 25
Furnace do	6 00	Merisier do	4 50 à 5 10
Egg do	6 00	Bouleau, &c. do	0 00 à 0 00
Stove do	6 50	Epinette do	3 70 à 4 25
Chestnut do	6 50	Slabs par chars	28 00 à 31 00
Peanut do	5 25	" en barge. Corde	2-30 à 3 00
		Rognures, le voyage	2 25 à 0 00
Bois durs.			
Acajou de 1 à 3 pouces	le pied	22 à	24
Cèdre rouge 1 pouce	do	10 à	12
Noyer noir 1 à 4 pouces	do	10 à	14
Noyer noir 6 x 6, 7 x 7, 8 x 8	do	12 à	13
Cerisier 1 à 4 pouces	do	9 à	11
Frene 1 à 3 pouces	le M.	18 00 à	22 00
Merisier 1 à 1 pouces	do	20 00 à	25 00
Merisier 5 x 5, 6 x 6, 7 x 7, 8 x 8	do	26 00 à	25 00
Erable 1 à 2 pouces	do	20 00 à	36 00
Orme 1 à 2 pouces	do	18 00 à	25 00
Noyer tendre 1 à 2 pouces	do	30 00 à	40 00
Cotonnier 1 à 4 pouces	do	40 00 à	45 00
Bois blanc 1 à 4 pouces	do	18 00 à	22 00
Chêne 1 à 2 pouces rouge	do	30 00 à	35 00
Chêne 1 à 2 pouces blanc	do	40 00 à	50 00
Plaquage (veneers):			
Uni	par 100 pieds	90 à	1 00
Français	la feuille	50 à	1 25
Américain	do	25 à	50
Erable piqué	le pied	00 à	
Noyer noir ondé	do	00 à	
Acajou (mahogany)	do	8 à	

Bois de Service		Prix en gros	
Pin.			
1 pouce strip shipping cull,	6 à 16 pieds	le M.	\$12 00 13 00
1 1/2 et 2 pces.	do	do	12 00 13 00
1 pouce shipping cull sidings	do	do	14 00 16 00
1 1/2 et 2 pces.	do	do	15 00 18 00
1 pouce qualité marchande	do	do	20 00 24 00
1 1/2 et 2 pces.	do	do	20 00 30 00
1 pouce mill cull, strip, etc. No. 2	do	do	9 50 10 00
1 1/2 et 2 pces.	do	do	7 50 9 00
1 pouce mill cull No. 1	do	do	11 00 12 00
1 1/2 et 2 pces.	do	do	9 00 12 00
3 pces.	do	do	9 00 11 00
do do. No 2	do	do	6 00 8 00
Epinette.			
1 pouce mill cull	5 à 9 pouces	do	9 00 10 00
1 1/2 et 2 pces. mill cull	do	do	10 00 11 00
3 pouces mill cull	do	do	9 00 10 00
1 1/2, 1 1/2 et 2 pces. qualité march.	do	do	12 00 13 50
Pruche.			
1, 2 et 3 pces	do	do	9 00 10 00
Colombages en pin, 2 x 3, 3 x 3 et 3 x 4—aux chars	do	do	10 00 11 00
Lattes—1ère qualité	do	do	1 80 2 00
2ème do	do	do	1 40
Bardeaux pin XXX	16 pouces	do	2 30 3 00
do XX	do	do	2 40 2 50
do X	do	do	1 50
do 1ère qualité	18 pouces	do	3 00
do 2ème do	do	do	1 75
Bardeaux cèdre XXX	16 pouces	do	2 90 3 00
do XX	do	do	2 40 2 50
do X	do	do	1 50
do	do	do	1 75
Bardeaux pruche marchande			
Charpente en pin.			
de 16 à 24 pieds—3 x 6 à 3 x 11	do	do	16 00
de 25 à 30 do do do	do	do	18 00
de 31 à 35 do do do	do	do	21 00
de 16 à 24 do —3 x 12 à 3 x 14	do	do	18 00
de 25 à 30 do do do	do	do	20 00
de 31 à 35 do do do	do	do	23 00
Bois carré—pin.			
de 16 à 21 pieds—de 5 à 11 pouces carrés	do	do	17 00
de 25 à 30 do do do	do	do	19 00
de 31 à 35 do do do	do	do	21 00
de 16 à 24 do —de 12 à 14 pouces carrés	do	do	10 00
de 25 à 30 do do do	do	do	21 00
de 31 à 35 do do do	do	do	23 00
Charpente en pruche.			
de 17 à 30 pieds jusqu'à 12 pouces	do	do	15 00
Charpente en épinette	do	do	16 00
do en épinette rouge	do	do	25 00 30 00

H. R. IVES & CIE

Rue Queen, Montreal

MANUFACTURIERS

DES

Ouvrages Artistiques en Fer Forgé

Grilles de Balcon en fer,
Ornements de Chapiteaux, etc.

ENTREPRENEURS

POUR

OUVRAGE D'ARCHITECTURE EN FER

Escaliers en fer de toutes descriptions,
Appuis ornementaux pour fenêtres,
Grillages pour banques et bureaux,

Barrières et Grilles en cuivre, en électro-bronze et en fer,

Agencements d'écuries, ligne complète,
Grillages pour Cages d'Ascenseurs et Ascenseurs,
De toute espèce de matériaux et très bien finis.

Monte-plats de sûreté,
Réverbères pour trottoirs,
Fontes sur commande.

Envoyez chercher les Estimés et les Listes de Prix.

" LA CANADIENNE "

Compagnie d'Assurance sur la Vie

BUREAU PRINCIPAL :

107 Rue SAINT-JACQUES, Montreal

ÉDIFICE IMPERIAL, Bureaux 30 et 31.

Président : Hon. J. G. LAVIOLETTE, M. C. L. ; Vice-Président : F. X. MOISAN ; Gérant et Secrétaire : P. GARON.

Situations vacantes pour agents et collecteurs.
S'adresser personnellement ou par lettre à

P. GARON, Gérant.

N. B.—En faisant votre demande, mentionnez LE PRIX COURANT.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

— EN —

Différents Quartiers de la Ville et de la Banlieue de Montréal

S'ADRESSER :

A. & H. LIONAIS

CHAMBRE 402

Bâtisse de la " New York Life "

Téléphone No 2547.
Boîte de Poste No 957.

Le 'SUN' Compagnie d'Assurance sur la Vie DU CANADA.



Un excellent placement pour chacun est de prendre une police d'assurance dans cette forte et prospère compagnie.

Polices sans conditions. Réclamations payées promptement.

Bureau Principal, Montréal.
T. B. MACAULAY, Secrétaire et Actuaire. R. MACAULAY, Président.

PROPRIÉTÉS
ET
LOTS A BATIR
A Vendre Au Mois

Résidences d'Été
A Vendre ou à Louer

L.F. LAROSE AGENT D'IMMEUBLES

Prêts Négociés aux Plus Bas Prix

Assurances Evaluations

2550 Rue Notre-Dame

VERNIS



"UNICORN"
VERNIS / MEUBLES

Qualité supérieure. Canistres commodes. Faciles à ouvrir. Faciles à fermer.

PAS DE BOUCHOIRS! PAS DE PERTE!

Emballé pour le commerce dans des caisses faciles à manœuvrer, avec de belles cartes d'annonces dans chaque caisse.

MANUFACTURÉ SEULEMENT PAR

A. RAMSAY & SON
MONTREAL

TORONTO LITHOGRAPHING Co. LITHOGRAPHERS & ENGRAVERS
FOR ALL PURPOSES BY ALL PROCESSES.

A VENDRE

PAR

J. N. BEAUDRY,

AUDITEUR ET COMPTABLE

Agent d'Immeubles, de Successions, de Finances et d'Assurances, Louage de Maisons et Collection de loyers,

Prêts et Emprunts effectués aux taux les plus bas.

Bâtisse "Imperial," Chambre 18
Bell Tel. 2506.

\$7,600 RUE LAGAUCHETIERE, près des Allemands, deux bonnes maisons en pierre de taille et brique solide, 11 x 36, à deux étages avec sous-bassement et grenier, terrain 3627 pieds.

\$45,000 RUE ST. PAUL, près de St. François-Xavier, deux magasins en pierre à trois étages, de 28 et 31 x 49 avec entrepôts en arrière de 131 x 24, terrain 10,057 pieds.

\$20,000 RUELLE DES COMMISSAIRES, coin de St. François-Xavier, un superbe magasin et entrepôt en pierre de taille de 28.9 x 80.6, à quatre étages, superficie 2,367 pieds.

\$10,000 Un bloc de 6 maisons, 12 logements, coin des rues Drolet et Marie-Anne. Loyer annuel \$1,140.00.

Un grand nombre de lots vacants à Laprairie avoisinant la manufacture de briques pressées, et sur les rues St-Denis, Boyer, Amherst, Sherbrooke et Avenue Mont-Royal, de 25 centins à \$1 le pied et un grand nombre de terres à Caticook, pour les prix et dimension desquelles les informations sont obtenues au bureau.

\$2,600 A ONGUEUIL, près de l'Eglise, un magasin et logements en bois et briques à 2 étages, couverture en ciment avec hangar et écurie, place très avantageuse pour le commerce, terrain 2,600 pieds en superficie.

\$6,000 A LAPRAIRIE, rue Ste-Marie, une maison en brique solide, solage en pierre, couverture en ferblanc de 42 x 30 à 3 étages bien finie avec cuisine en allonge, hangars, remises et écuries, 16 appartements, eau de Paquetduc. Terrain 51 x 137 plus environ 38,000 pieds de terrain attenant, faisant front sur les rues Ange Gardien et St. Jacques. Voir les plans au bureau.

\$7,500 A BERTHIER-VILLE, (ou échanger pour une propriété de ville,) une terre de 120 arpents en superficie, bien boisée à un quart de mille en haut de l'Eglise, avec maison de 32 x 32, laiterie en brique, 3 granges, etc., \$1,000 comptant, balance à 6 p. c.

\$12,500 A LONGUEUIL, cette splendide maison de première classe en brique solide à quatre étages de 45 x 40 avec toutes les améliorations modernes et les dépendances désirables. Terrain 50,000 pieds en superficie.

\$7,000 RUE ST-HUBERT, entre Mignonne et Ontario, une maison récemment décorée à deux logements en pierre de taille et brique solide de 25 x 40, avec hangars et écuries. Terrain 25 x 90. Knecht en arrière.

\$7,000 La moitié indivise du magasin No 220 rue Saint Paul et 69 rue des Commissaires.

\$2,200 Rue Drolet, Coteau-St-Louis, une maison en bois et brique et autre maison en arrière, 5 logements, loyer \$180.00.

JOHN JAMES BROWNE, Architecte.
JOHN JAMES BROWNE & SON, Agents d'Immeubles

Si vous désirez acheter, vendre ou acquérir des

PROPRIETES

Adressez-vous à

JOHN JAMES BROWNE & SON

207 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

(Bâtisse Nordheimer)

Evaluation de propriétés, Règlement de pertes d'incendie.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

LACHLAN MACKAY

Agent d'Immeubles, d'Assurances et de Finances

BATISSE TEMPLE

185 Rue ST. JACQUES, MONTREAL.

FRED. R. ALLEY

Achète, Vend et Échange

— LES —

PROPRIETES

Administration de Successions, Collection de Loyers, Placement d'Assurance.

BUREAU PRINCIPAL,

116 Rue ST-JACQUES, Montréal

Téléphone 1251.

J. N. BEAUDRY,

AUDITEUR ET COMPTABLE.

Agent d'immeubles, de successions, de finances, d'assurance. Louage de maisons et Collection de Loyers.

Prêts et Emprunts effectués aux taux les plus bas.

Bâtisse "Impérial," Chambre No. 18, Tél. Bell 2506.

C. J. McCUAIG, Toronto. R. A. MAINWARING, Montréal.

McCUAIG & MAINWARING

DE MONTREAL ET TORONTO

COURTIERS D'IMMEUBLES

ET PLACEMENTS

— BUREAUX —

147 RUE ST-JACQUES, MONTREAL. 18 RUE VICTORIA, TORONTO.

Téléphone Bell 2433

A. J. H. ST-DENIS, L.L.B.

NOTAIRE

No. 62 rue St-Jacques, Montréal

Residence, 168 rue St-Denis.

Argent à prêter sur billets et hypothèques
Téléphone 6027.

A PRETER

\$4,000 À 6 P. C.

Sans commission à payer par l'emprunteur.

LOTS DE 25 PIEDS DE FRONT

Avec usage de ruelle sur la rue St-Laurent,

De \$500 à \$700.

ALBERT E. LEWIS

Téléphone 1842. 185 rue St-Jacques MONTREAL.

Ventes enregistrées

Pendant la semaine terminée le 6 janvier 1894.

MONTREAL EST

QUARTIER STE-MARIE

Rue Champlain la 1/2 indivise du lot 400, quartier Ste-Marie, terrain mesurant 43 x 101.6, maison Nos. 108 à 112 Champlain, vendu par Albert Inglea ou Anglié à Auguste St. Germain; prix \$100 plus une hypothèque (35512).

Avenue de Lorimier, lot 1223-10, quartier Ste-Marie, terrain mesurant 24 x 84 vacant, vendu par Albert Deslages à Grégoire Rochon; prix \$800 (35520).

Avenue de Lorimier, lot 504-2, quartier Ste-Marie, terrain mesurant 25.4 x 100, vacant, vendu par La Banque Jacques-Cartier à Adolphe Dupont; prix \$1,013.20 (35532).

QUARTIER ST-JACQUES.

Rue Beaudry, les 8-dix-huitièmes indivis du lot 1091, quartier St-Jacques; terrain mesurant 3031 p. en superficie, maison No 387 rue Beaudry, vendu par J. B. Octave Lescarbeau et autres à Wilbrod Lescarbeau; prix \$1,740 (35498).

Rue Lagachetière, partie du lot 378, quartier St-Jacques; terrain mesurant 46 x 78, maison Nos 219 à 225 rue Lagachetière, vendu par J. B. Octave Lescarbeau et autres à John Rochon; prix \$4,710 (35500).

Rue Amherst, partie du lot 569, quartier St-Jacques; terrain mesurant 55 x 67.4, maison Nos 128 à 132 Amherst, vendu par Frs. Champagne à Jos. Alfred Dagenais; prix \$5,600 (35514).

Rue St-Hubert, lot 1203-295, quartier St-Jacques; terrain mesurant 25 x 129, vacant, vendu par Jos. Anthime Guénette à Polycarpe Dionne; prix \$2,096.25 (35527).

Rue Lagachetière, partie du lot 378, quartier St-Jacques; terrain mesurant 27.6 x 78, maison No 227 rue Lagachetière et 105 rue Wolfe, vendu par J. B. Octave Lescarbeau et autres à Angus S. McDonald; prix \$3,455 (35502).

QUARTIER ST-LOUIS

Avenue Laval, lot 896 11 et 12, quartier St-Louis, terrain mesurant 53 x 50, vacant, vendu par John Morris à Antoine Bélanger; prix \$4,240 (35508)

Avenue Laval, lot 896-10, quartier St-Louis, terrain mesurant 2314 p. en superficie, vacant, vendu par John Morris à Martial Dagenais; prix \$2,314 (35569).

QUARTIER ST-LAURENT

Rue St-Charles-Borromée partie S. O. du lot 112, quartier St-Laurent, terrain mesurant 33 en front-39 en arrière x 72, maison No 447 et 449 rue St-Charles-Borromée, vendu par Mme veuve Stanislas Gagnon à Wm Meikle; prix \$3,000 (35503).

QUARTIER EST

Rue St Paul, les 8 dix-huitièmes indivis du lot 48, quartier Est, terrain mesurant 4461 p. en superficie, maison Nos 63 à 67 rue St-Paul, vendu par J.-B. Octave Lescarbeau et autres à Wilbrod Lescarbeau; prix \$6,000 (35499).

MONTREAL OUEST

QUARTIER ST ANTOINE

Rue Versailles, l'usufruit de la moitié et la propriété de l'autre moitié indivise du lot 520, quartier St-Antoine, terrain mesurant 42 x 71, maison à cinq loge-

ments No 85 rue Versailles, vendu par Edward R. Fitzgerald, à Margaret Doherty épouse de Wm Kearney; prix \$1,253,50 (à réméré (124982).

QUARTIER STE-ANNE

Rue Conway, lot 460, quartier Ste-Anne, terrain mesurant 25 x 100, bois et brique No 73 rue Conway, vendu par Chas Brockwell à John Boyd; prix \$2,250 (124978).

HOCHELAGA

QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE

Avenue Laval, lot 15-1125 et 1126, quartier St-Jean-Baptiste, terrain mesurant 20 x 70 chacun, maisons Nos. 544 à 554 avenue Laval, vendu par J. G. Laviolette à Thos. Wm. McCoy; prix \$3,300 (49908).

QUARTIER HOCHELAGA

Rue Iberville, lots 166-528 et 529, quartier Hochelaga, terrain mesurant 22 x 80 chacun, maison en bois et brique Nos. 245, 247 et 249 rue Iberville, vendu par The Montreal Loan & Mortgage Co. à Joseph Gravel; prix \$1,700 (49875).

COTE ST-LOUIS

Rue Berri, lot 162-14 et 15, Côte St-Louis; terrains mesurant 22 x 70 chacun, avec bâtisses, vendu par The Montreal Loan & Mortgage Co. aux Commissaires d'Ecoles Dissidentes de la Côte St-Louis; prix \$2,000 (49871).

Rue Berri, coin Perrault et St-Etienne, lots 162-16 et 17, Côte St-Louis; terrains mesurant 22 x 70 chacun, vacants, vendus par Mar. el Lemieux aux Commissaires d'Ecoles Dissidentes de la Côte St-Louis; prix \$1,000 (49872).

Rue Drolet, lot 193, Côte St-Louis; terrain mesurant 53 x 75, avec maison etc., vendu par Mme Elie Nantel à Isaïe Saumure; prix \$1,650 (49873).

MILE END

Rue Elmire, lot 137-181, Mile-End; terrain mesurant 25 x 110, vacant, vendu par Jean-Bte Brunet à Amédée Brunet; prix \$888,00 (49902).

Rue St-Laurent, la moitié N. E. du lot 84, Mile-End; terrain mesurant 22 x 80, vacant, vendu par Jean-Bte Melançon à Arthur Lacroix; prix \$400.00 (49903).

ST-HENRI

Rue Jean, lots 2238 et 2239, St-Henri, terrains mesurant 40 x 90 chacun avec une glacière, vendus par St. Jean et Melançon à Toussaint Ste. Marie; prix \$1,950 (49890).

Rue St-Alphonse, lots 185-18 à 21 et partie de 185-7 et 34, village Turcot, St-Henri, vacant, vendu par L. W. Sicotte à Jean-Baptiste Cazalais; prix \$400 (49869).

MONTREAL JUNCTION

Avenue Bedbrook, lots 138-189 et 192, Montreal Junction, terrains mesurant 60 x 120 chacun, vacants, vendus par David S. Leach et autres à John Foir; prix \$432 (49907).

bien apprécier par les intéressés, quoique, après tout, ce ne soit qu'un allègement partiel d'un fardeau dont on pourrait bien se passer entièrement.

Le mois de janvier commence, comme d'habitude tranquillement, avec des ventes à des prix raisonnables pour placement, dans les différents quartiers.

Les lots à bâtir ont rapporté les prix suivants :

Ville :	LE PIED.
Avenue de Lorimier.....	40c
Rue St Hubert (Nord).....	65c
Avenue Laval.....	\$1.00
<i>Mile End :</i>	
Rue Elmire.....	32½c
" St Laurent.....	22½c

A remarquer le prix élevé obtenu par les terrains de l'avenue de Lorimier, qui indiquent une situation très ferme du marché des terrains dans la partie Est de Montréal.

L'avenue Laval, du carré St-Louis à la rue Sherbrooke paraît valoir \$1.00 le pied.

Voici les totaux des prix de ventes par quartiers :

Quartier Ste-Marie.....	\$ 1,913.20
" St-Jacques.....	17,511.25
" St-Louis.....	6,554.00
" St-Laurent.....	3,000.00
" Est.....	6,000.00
" St-Antoine.....	1,253.00
" Ste Anne.....	2,250.00
" St-Jean-Bap. Iste.....	3,300.00
" Hochelaga.....	1,700.00
Mile-End.....	1,288.00
Côte St-Louis.....	4,650.00
St-Henri.....	2,350.00
Montreal Junction.....	432.00
Total.....	\$52,180.95
Semaine correspondante. 1893 ...	\$ 101,448.12
" " 1892 ...	70,062.35
" " 1891 ...	1,011,143.55
" " 1890 ...	552,929.79
" " 1889 ...	793,236.16
" " 1888 ...	214,002.35

Les prêts hypothécaires comprenant un prêt de \$50,000, fait à une corporation religieuse, à 5 p. c. un autre de \$40,000 fait à une compagnie manufacturière à 5 p. c. aussi et enfin quatre autres prêts, de \$5,000, \$6,000, \$12,000 et \$20,800 encore à 5 p. c., un prêt de \$16,000 porte 5½ p. c., à cinq et demie, nous relevons trois prêts, pour \$800, \$5,000 et \$6,000 respectivement. Les autres sont à 6, 6½ et 7 p. c.

Voici les totaux des prêts par catégories de prêteurs :

Cies de prêts.....	\$ 7,700
Assurances.....	62,000
Autres corporations.....	36,800
Successions.....	2,500
Particuliers.....	85,700
Total.....	\$194,700
Semaine correspondante. 1893...	\$ 90,816
" " 1892....	66,287
" " 1891....	1,663,221
" " 1890....	340,503
" " 1889....	121,700
" " 1888....	400,376

Revue Immobilière.

MONTREAL, 11 janvier 1894.

Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne le texte de la loi réduisant à 1 p. c. la taxe sur les mutations de propriétés foncières. C'est un genre d'étrennes qui sera

La Construction.

NOTES

La compagnie des docks et éleveurs de Sorel a fait le dépôt exigé par la loi, au département des travaux publics, des plans et devis d'un quai qu'elle se propose de construire sur le St-Laurent, à Sorel.

La compagnie du Richelieu doit construire un quai au confluent du St-Laurent et du Richelieu, à Sorel, et a déposé les plans et devis requis par la loi.

Le département des Travaux Publics, à Ottawa, demande des soumissions pour la fourniture, à Sorel, de deux chaudières (bouilloires) cylindriques pour les dragueurs du gouvernement. Plans et devis au département et chez le surintendant du dragage à Sorel.

MM. J. B. Resther et fils achèvent en ce moment les plans et spécifications d'une église.

MM. Perrault, Ménard et Venne vont donner cette semaine les derniers contrats pour les travaux de la bâtisse de l'Université Laval, rue St-Denis, Montréal.

MM. Perrault et Lesage ont en mains plusieurs projets de constructions, dont ils pourront donner les détails dans quelques jours.

La N. K. Fairbank Company vient d'acquérir à St-Henri un grand terrain où elle va construire, au printemps, son usine pour la fabrication du saindoux.

Le décès de M. Gingras, le président du comité de l'Hospice Auclair, a retardé l'ouverture des soumissions reçues par M. Casimir St-Jean pour les travaux de cet hospice.

La Laing Packing and Provision Co, a commencé à faire creuser les fondations de la bâtisse qu'elle va faire construire au coin des rues St-Laurent et Guilbault, à Montréal.

NOTE SPECIALE.

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs et notamment des épiciers l'annonce, publiée en première page de la couverture, de la Boulangerie Nationale.

Cette société mérite leur encouragement, encouragement d'ailleurs intéressé. Elle offre à ses souscripteurs des avantages particuliers que les marchands avisés ne manqueront pas de prendre en considération.

Toute philanthropique qu'elle soit la Boulangerie Nationale, elle n'en a pas moins un but commercial qui se traduira, évidemment, par des bénéfices à partager entre les actionnaires. L'entreprise sera menée, non pas comme une institution de bienfaisance proprement dite qui n'a pour but que la charité, mais comme une société industrielle qui prend le bon côté: *en fabriquant à bon marché*, parcequ'elle supprime la main d'œuvre inutile et qu'elle réalise des économies de chauffage considérables grâce à un système de fonds perfectionnés, etc., *en fabriquant un pain d'excellente qualité*, uniforme quant à la cuisson, d'un poids vérifié obtenu au moyen d'une diviseuse mécanique et d'une propreté irréprochable, la manipulation étant pour ainsi dire nulle puisque tout se fabrique mécaniquement, automatiquement.

Toutes les farines, d'ailleurs, qui seront employées à la fabrication du pain seront analysées chimiquement et celles de pur blé seront seules admises.

En un mot, la Boulangerie Nationale sera mieux outillée que quelque autre que ce soit, au Canada, pour fabriquer bien et à bon marché.

Fabriquer bien et à bon marché, c'est dire à l'avance qu'on peut compter vendre beaucoup. Si petit que puisse être le bénéfice sur chaque vente, il deviendra gros par l'ensemble des affaires. Une goutte d'eau n'est rien, mais les gouttes d'eau qui forment le Saint-Laurent en font un fleuve imposant et majestueux.

A la tête de la Boulangerie Nationale sont des hommes d'affaires entrepreneurs, comme on peut le voir en jetant un simple coup d'œil sur l'annonce. Ces noms déjà, par eux-mêmes, sont une garantie du succès qui attend cette société.

Quant à nos amis les épiciers et marchands qui vendent du pain, nous leur conseillons fortement de souscrire quelques actions en présence des avantages particuliers qui leur sont offerts.

D'ailleurs, s'ils sont certains d'avoir un pain irréprochable quant à la qualité, quant au poids et quant à la pureté, ils s'épargneront bien des ennuis et des reproches de la part de leur clientèle; leur vente s'accroîtra par cela même qu'ils pourront eux-mêmes vendre bon et à bon marché, tout en faisant un profit raisonnable.

Faisant partie de la Société, en qualité d'actionnaires, ils pourront émettre leur avis, leur opinion dans les assemblées, au grand profit de tous et à leur propre avantage.

EPICERIES

On attribue au Rév. Nowell l'invention de la bière en bouteilles. Le brave homme était un jour à la pêche avec une bouteille de bière à côté de lui, en guise de poire pour la soif, lorsqu'on vint le prévenir que sa vie était en danger. Il prit ses jambes à son cou et se sauva au plus vite, ayant à peine le temps de cacher sa bouteille dans les herbes et jetant à sa ligne. Lorsque le calme fut rétabli dans le pays, il revint à son endroit de pêche favori et se rappelant sa bouteille abandonnée six mois avant, il la chercha et, l'ayant trouvée, fut étonné de la voir, à la première secousse, chasser son bouchon comme une bouteille de vrai cham-

pagne. L'ayant goûtée, il trouva à la bière un goût si fin, si velouté, qu'il résolut de faire désormais vieillir sa bière en bouteille.

Si cet anecdote est véridique, comme l'affirme l'*American Grocer*, le clergé protestant a bien mauvaise grâce à faire la guerre aux Molson, aux Dawes et aux Labatt capsulées!

Il faut avoir soin de bien faire comprendre aux commis qu'il est important de donner autant d'attention aux petits acheteurs qu'aux grands. C'est en cultivant les petits achats qu'on les fait grandir.

Le monde entier consomme de 650,000 à 660,000 tonnes (de 11,050.00 à 11,220,000 sacs) de café, par année. Le Brésil fournit 35 p. c. de cette quantité, l'Amérique Centrale, la Colombie et le Mexique font de grands efforts pour développer la culture du caféier.

Une baisse de 2 à 2½ la livre sur le tabac en palettes, a été établie la semaine dernière. C'est M. McDonald qui a, en baissant le prix de ses tabacs, forcé ses concurrents à en faire autant.

On demandait à quelqu'un quels étaient ses projets pour l'année 1894: C'est de travailler pour gagner de l'argent, afin d'acheter des vivres pour me soutenir et me donner la force de travailler pour gagner de l'argent, afin d'acheter des vivres pour me soutenir et me donner la force de travailler pour gagner de l'argent et ainsi de suite.

Combien d'épiciers, par leur faute, sont réduits à n'avoir que cet avenir devant eux?

NOTES FINANCIERES

L'Association des Banquiers Américains, réunie récemment en assemblée générale à Chicago, a recommandé la création d'une commission monétaire permanente composée d'experts en fait de finances, qui serait chargée d'aviser le gouvernement.

La Banque de France a mis en circulation des billets faits en papier de ramie. La forme de ces billets est la même que celle des précédents, mais le nouveau papier est plus léger et en même temps plus ferme, permettant à l'impression de mieux ressortir, ce qui rend la contrefaçon plus difficile.

M. Andrew F. Gault, ayant été élu directeur de la Banque de Montréal, a dû conformément aux règlements de cette institution, donner sa démission de directeur d'autres institutions financières. C'est ainsi qu'il a dû se retirer du bureau de direction de la Banque d'Épargne où il a été remplacé par sir Joseph A. Hickson.

Les cinq nations qui forment l'Union Latine, ont ensemble une population de 80,000,000 d'âmes, sans tenir compte de leurs colonies, elles possèdent \$975,000,000 de monnaie d'or, \$725,000,000 de monnaie légale d'argent et \$95,000,000 de petite monnaie d'argent.

La première semaine d'opérations de la *Clearing House* de Winnipeg a donné le chiffre de \$1,210,584, de bordereaux à compenser entre les banques qui en font partie.

ENTREPRENEURS

HORMISDAS CONTANT,
Contracteur Plâtrier,
475 1/2 Rue Legault, Montréal.

LEANDRE DEMERS
Menuisier et Charpentier
56 Rue St-Dominique, Montréal.

LAMBERT & FILS, Constructeurs.
—129-131—
Rue Berri, Montréal.

EUSÈBE PAQUETTE,
ENTREPRENEUR-BRIQUETIER,
264 Logan, Montréal.

LABRECQUE & MERCURE,
Entrepreneurs-Menuisiers,
37 RUELLE ST-ANDRE, MONTREAL
Téléphone Bell. 6328.

THIBODEAU & BOURDON
No. 1203 Rue Ste-Catherine.
Coin de l'Avenue Papineau - MONTREAL
Ont constamment en mains une quantité considérable de **BOIS DE SCIAGE SEC** qu'ils vendent à bas prix. Vente par char et par pile avec légère avance. Noyer noir et cotonnier de 1 à 4 pouces.
Téléphone No 6039.

T. PREFONTAINE. H. BOURGOIN.
T. PREFONTAINE & CIE
Marchands de Bois de Sciage.
BUREAU :
COIN DES RUES NAPOLEON ET TRACEY, Ste CUNEGONDE
Clos à Bois : le long du Canal Lachine, des deux côtés.
Téléphone Bell 8141. Montréal.

ARCHITECTES

V. ROY & L. Z. GAUTHIER,
Architectes et Evaluateurs,
162, Rue St-Jacques
BLOC BARRON.
Elévateur. Téléphone 2113.

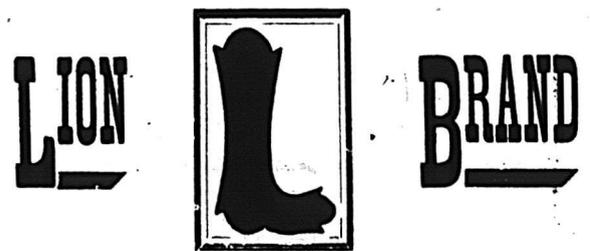
Joseph Perrault. Simon Lesage.
PERRAULT & LESAGE
Architectes et Ingénieurs
17, Cote de la Place d'Armes.
Téléphone Bell, 1869.
Spécialité : Evaluation pour Expropriation.

COX & AMOS

Architectes et Ingénieurs
A. Arthur Cox, A.R.I.B. A. L. A. Amos, I. C.
Chambre 61, Bâtisse Temple,
Téléphone Bell 2758.

J. B. RESTHER & FILS,
ARCHITECTES,
Chambres 60 et 66 | Bâtisse "Impérial"
107 rue ST-JACQUES, Montréal.
Téléphone 1800.

R. MONTBRIAND
ARCHITECTE et MESUREUR
230 - RUE ST. ANDRÉ - 230
MONTREAL.



Confitures, Gelées et Marmelades de Fruits
GARANTIES FRUITS ET SUCRE
Pour Ménages et pour le Commerce.

Spécialement préparées pour l'usage des Pâtisseries, Boulangers, Confiseurs, etc. ; pour Ménages, Pensions, Hôtels, Clubs, Lycées, Couvents, Hôpitaux, etc., etc.
PRIX SPECIAUX pour commandes excédant 1 tonne (2,000 lbs).
Aussi VINAIGRES PURS, garantis sans addition d'acide. Conserves au vinaigre, etc.
La plus grande usine du genre dans la Puissance.
MICHEL LEFEBVRE & CO.,
MONTREAL. Négociants Industriels.

Les SUCRES GRANULÉS,
Les Sucres Jaunes et les Sirops.

DE LA
St. Lawrence Sugar Refining Co.
SONT PURS. PAS DE BLEU.

Aucune matière colorante n'est employée dans la fabrication de
Nos Sucres Granulés.

107 AVENUE PAPINEAU, MONTREAL
JOS. ROBERT & FILS
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE
ET MANUFACTURIERS DE
Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Cadres, Comptoirs et Fixtures
de Magasin, Bancs d'Eglise, Bibliothèques.

Spécialité :—Nous avons un **SÉCHOIR A BOIS** le plus grand et le plus perfectionné du Canada.
Téléphone : 6258.

J. EMILE VANIER,
(Ancien élève de l'Ecole Polytechnique)
INGENIEUR CIVIL et ARPENTEUR
No. 107 rue ST-JACQUES,
En face du Carré de la Place d'Armes, Montréal,
se charge de plans de ponts, aqueducs, égouts, de tracés de chemins de fer et routes, d'arpentages publics et particuliers, de demandes de brevets d'invention, etc. Téléphone No 1800.

B. P. Tiroir 509. Téléphone 704.
Théo. DAoust
(Ci-devant de Daoust & Gendron)

Architecte et Evaluateur
162 RUE ST-JACQUES, MONTREAL
2me Etage. Bloc Barron. Elévateur.

G. DE G. LANGUEDOC
Ingénieur Civil et Architecte
BUREAU : 180 rue St-Jacques, Montreal.
Téléphone No. 1723 | Chambre 7. 3e Etage.
Chemins de fer, Ponts, Canaux, Constructions Civiles, etc. Brevets d'invention, Marques de Commerce, Evaluations.

J. HAYNES
Architecte. Ingénieur Civil et Mécanicien. Solliciteur de Brevets.
180 RUE ST-JACQUES, MONTREAL
Tél. Bell 1723. - - 3e étage, Chambre

MAISON
LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU
 Fondée en 1860.
No 1637 Rue Notre-Dame, Montréal.

Téléphone Bell 1297.

SEULS IMPORTATEURS DES CELEBRES PIANOS

HARDMAN, de New York, MARSHALL & WENDELL, d'Albany, N. Y., IVERS & POND, de Boston,
 Et des meilleurs **PIANOS** et **ORGUES** fabriqués au Canada.

Cette maison, si avantageusement connue par l'excellence des Instruments qu'elle offre en vente, et par la satisfaction générale qu'elle a toujours donnée pendant plus de trente années d'existence, mérite à juste titre la confiance illimitée dont elle a toujours joui
REPARATIONS ET ECHANGES à des conditions très acceptables, et toutes sortes de **PIANOS D'OCCASION** en mains.

COURROIES EN CUIR

ROBIN & SADLER
 2518, 2520 ET 2522 RUE NOTRE-DAME
 Manufacturiers.

Moteurs de Tous Genres !

ELEVATEURS *

MILLER BROS & TOMS
 110-RUE KING-110
 MONTREAL



Voici, Madame, le vrai "SIROP DE MERISIER COMPOSÉ," de A. C. DIONNE, le seul remède qui peut guérir de ce Rhume et de cette Toux mortels.

Ce remède composé de Savoyanne, de Marron (Horum), de Gomme d'Épinette et de Sirop de Merisier, etc., est reconnu comme ce qu'il y a de plus certain pour guérir la Toux, l'Enrouement, le Rhume. Voici ce qu'écrit un médecin:—
 SAINT-ALPHONSE DE GRANBY.

Monsieur, — Ayant prescrit votre SIROP DE MERISIER COMPOSÉ dans plusieurs cas de Toux et de Rhume opiniâtres, etc., je puis affirmer que c'est un véritable spécifique; aussi je ne cesserais de le recommander.
 Votre, etc., L. J. ROY, M. D.

ALB. C. DIONNE, No. 243 Rue Lafontaine, Montréal

DEMANDEZ LE.

IL EST EN VENTE PARTOUT.

— LA —

Pâte de Gomme d'Épinette Rouge

— DU —

Dr CHEVALLIER

est plus en usage qu'aucun des sirops de gomme d'épinette, par le fait de sa forme portative et de son efficacité.

— A VENDRE CHEZ —

MM. Laviolette & Nelson

PHARMACIENS

Agents des Remèdes Brevetés
 Français

1605 RUE NOTRE-DAME

Coin de la rue St. Gabriel, MONTREAL.

H. A. MILLER

Peintre de Maisons, d'Enseignes
 et de Rideaux.

*Tapissier et Décorateur, Doreur, Vitrier,
 Imitateur, Blanchisseur, etc.*

1996 rue Ste-Catherine, Montréal

Résidence, 95 rue Jacques-Cartier.

GEO. BRADSHAW & CIE

MARCHANDS DE

Bois de Sciage et de Charpente

BUREAUX, 41 RUE DU BASSIN

Près de l'église Ste-Anne.

MONTREAL.

Manufacture de Boîtes d'Emballage,
 Sciage et Planage

Bois durs et mous de toutes sortes, bruts, blancs ou préparés, toujours en stock.

CIE de TELEPHONE BELL du Canada

— BUREAU PRINCIPAL —

30-RUE ST JEAN-30.

MONTREAL.

La Compagnie vendra ses instruments à des prix variant de \$7 à \$25 par paire. Les "Standard Bell Telephone set" (protégés par une marque de fabrique enregistrée) dont le but spécial est de donner un service parfait et constant, est celui dont la compagnie se sert pour ses abonnés et il est supérieur à tout autre outillage téléphonique qui ait été mis jusqu'ici sur le marché.

Les abonnés du service de Montréal et le public peuvent maintenant obtenir la communication téléphonique sur ses lignes de circuit à longue distance, avec Québec, Ottawa et Sherbrooke et les localités intermédiaires, aux prix suivants:—

	Abonnés	Public
Pour Québec	60c	\$1.00
" Ottawa	50c	75c
" Sherbrooke	50c	75c

On trouvera des cabinets isolés pour la conversation à l'Agence de la Compagnie, à Montréal, No. 1730 rue Notre-Dame, où l'on pourra obtenir toutes informations au sujet des prix et des localités en communication.